

MAIRIE DE PARIS



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PP

PREFECTURE DE POLICE



**PLAN
COMMUNAL
DE
SAUVEGARDE
DE PARIS**

VERSION 2015

Préambule

Ville Capitale, Paris est exposée, comme toutes les autres communes françaises, à de nombreux risques naturels, sanitaires ou technologiques. Il nous faut à tout moment nous préparer collectivement à cette éventualité tant les impacts seraient forts et importants.

Afin de définir l'organisation à mettre en place pour l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus, le législateur a prévu que certaines communes, dont Paris, se dotent d'un « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS).

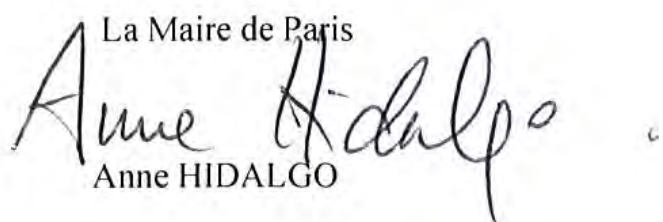
Ce document est à la fois un outil important pour la gestion de la crise et un document qui contribue, au même titre que le dossier d'information communal des risques majeurs, à la sensibilisation du public et à la diffusion de la « culture du risque ».

Il était nécessaire de procéder à la révision du « Plan Communal de Sauvegarde » parisien, dont la dernière version datait de 2009, afin d'y intégrer les nouveaux risques et les dispositions envisagées pour y faire face. Cette actualisation est également l'occasion de le rendre plus accessible, plus pédagogique dans sa présentation.

A Paris, qui a le double statut de ville et de département, le Préfet de Police et la Maire ont chacun un rôle bien déterminé en cas de crise majeure. En effet, en pareille situation, le Préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité, sera le directeur des opérations de secours (DOS), le gestionnaire de la crise en coordonnant l'ensemble des acteurs concernés quel que soit leur statut (étatique, privé, municipal, civil, militaire...) ou leur champ de compétence (ordre public, secours, médical, transports, énergie, économique...). La Maire de Paris devra, pour sa part, assurer la sauvegarde de la population en mobilisant l'ensemble des ressources de l'administration parisienne.

Cette organisation propre à la Capitale a conduit les services compétents de l'État et de la Municipalité à bâtir et concevoir ensemble la révision de ce plan communal de sauvegarde. Il était donc naturel que ce document soit signé par chacune des entités ayant contribué à son élaboration.

Au-delà, cette co-signature témoigne de l'attachement très fort de nos deux institutions à œuvrer collectivement et quotidiennement à la protection et à la sécurité des Parisiens.

La Maire de Paris

Anne HIDALGO

Le Préfet de Police de Paris

Bernard BOUCAULT

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	3
PARTIE 1 – PRESENTATION GENERALE.....	7
1. Cadre juridique et réglementaire.....	7
2. Responsabilités de la maire et du préfet de police.....	7
3. Objectifs du PCS.....	8
PARTIE 2 – LES RISQUES IMPACTANT LE TERRITOIRE PARISIEN.....	9
1. Contexte général de la Ville de Paris.....	9
1.1. Paris et le bassin de risques francilien.....	9
1.2. Population parisienne.....	9
1.3. Contexte politique et socio-économique.....	10
1.4. Configuration complexe avec des infrastructures sensibles.....	11
2. Identification des risques majeurs.....	12
2.1. Les risques majeurs à Paris.....	12
2.2. Les risques naturels.....	14
Risque d'inondation.....	14
Risque de mouvement de terrain.....	17
Risque de sécheresse.....	19
Risque de Tempête (intempéries\neige\verglas).....	21
2.3. Les risques technologiques.....	23
Risque industriel.....	23
Risque lié aux transports.....	25
Risque lié au transport de matières dangereuses.....	27
Risque d'atteinte aux réseaux de transports d'énergies.....	29
Risque nucléaire.....	31
2.4. Les risques sanitaires.....	33
Risque d'épidémies graves.....	33
Risque lié aux températures extrêmes.....	35
Risque lié à une atteinte au réseau d'eau potable.....	37
Risque lié à une atteinte de la chaîne alimentaire.....	39
Risque de pollutions atmosphériques.....	41
2.5. Les risques bâtimentaires.....	43
Risque lié aux immeubles de grande hauteur (IGH).....	43
Risque lié aux établissements recevant du public (ERP).....	45
Risque lié aux ouvrages d'art.....	47
2.6. Les risques particuliers.....	49
Risque lié aux grands rassemblements.....	49

PARTIE 3 – ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE	50
1. Système d’information et de veille	50
1.1. Information préventive de la population	50
Le document d’information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	50
Les revues de la Ville de Paris	50
Les sites internet de la Ville	51
Les journaux électroniques d’information	51
Paris à la seconde	51
Les réseaux sociaux	51
Rencontres diverses.....	52
La réserve communale de sécurité civile	52
1.2. Veille	52
Le centre de veille opérationnelle (CVO)	52
La veille des agents de la Ville sur le terrain.....	53
Les autres moyens de veille	53
2. L’alerte	54
2.1. Réception et traitement de l’alerte par le CVO	54
Origine de l’alerte	54
Traitement de l’alerte	55
2.2. Transmission de l’alerte en interne via le CVO	55
Le système d’astreinte des élus, des directions et du cabinet du maire.....	55
Transmission de l’alerte en interne	56
2.3. L’alerte de la population	56
Le rôle de la préfecture de police de Paris	56
Les moyens d’alerte de la population.....	57
3. Le cadre opérationnel	59
3.1. Schéma du cadre opérationnel	59
3.2. La cellule centrale de crise (CCC)	60
Présentation et organisation	60
Activation de la cellule centrale de crise.....	61
3.3. Les actions de la Ville	61
Planifications.....	61
Les fiches reflexes.....	61
4. Les moyens de la Ville	61
4.1. Les moyens humains	61
Les agents de la Ville et les élus.....	61
La « réserve solidaire de Paris »	62
Les partenaires	62
4.2. Les moyens matériels	63
Les véhicules d’intervention	64
Le ravitaillement de la population.....	64
L’hébergement d’urgence.....	65
ANNEXES	66
ACRONYMES	82

1. Cadre juridique et réglementaire

La loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs est à l'origine du droit des citoyens à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. **Dans le domaine des risques, l'information est une condition essentielle pour que chaque citoyen devienne acteur de sa propre sécurité (loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile) en adoptant un comportement responsable face aux risques.**

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile rend le plan communal de sauvegarde (PCS) obligatoire pour toutes les communes soumises à un plan de prévention des risques (PPR) approuvé ou pour toutes communes comportant, sur son territoire, un établissement soumis à un plan particulier d'intervention (PPI).

Le territoire parisien est soumis à un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) approuvé le 15 juillet 2003 et révisé le 19 avril 2007. De plus, un projet de plan de particulier d'intervention (PPI) concernant l'Institut Pasteur est en cours d'élaboration et devra faire l'objet d'une procédure de consultation avant approbation par l'autorité préfectorale. C'est ainsi que la Ville de Paris dispose d'un plan communal de sauvegarde.

Le décret ministériel n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde précise le contenu de celui-ci, à savoir :

- le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;
- les dispositifs d'information et d'alerte à la population ;
- les mesures de soutien de la population ;
- les mesures de sauvegarde et de protection ;
- les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile (RCSC).

Le PCS peut être complété par différentes informations utiles à la gestion de crise comme l'organisation de la cellule de crise, les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale, etc.

Ce décret impose aussi une révision obligatoire du document tous les 5 ans. Cette période peut être réduite si des modifications sont à apporter aux éléments obligatoires.

2. Responsabilités de la maire et du préfet de police

Selon l'article L-2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), **la maire est tenue d'adopter des politiques destinées à réduire les risques, se traduisant par des actions de prévention, de précaution et de protection des personnes et des biens.**

Bien que **la maire de Paris ne dispose pas des pouvoirs de police traditionnels**, celle-ci doit veiller à organiser et prendre toutes les mesures de prévention visées à l'article L-2212-2, « *prévenir par des précautions convenables, et faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies ou les inondations, pourvoir d'urgence à toutes mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure* ».

Pour Paris, cette mission appartient au préfet de police en vertu de l'article L-2512-13 du CGCT qui dispose que ce dernier « *exerce les pouvoirs et attributions de police générale qui lui sont conférés par l'arrêté des Consuls du 12 messidor an VIII* ». Ainsi, pour Paris, la responsabilité du déclenchement d'une alerte relève de la compétence du préfet de police.

La fonction de directeurs des opérations de secours (DOS), pour Paris et les départements de la petite couronne, est également assurée par le préfet de Police, qui peut la déléguer aux préfets des départements concernés. Le DOS est assisté sur le terrain par un commandant des opérations de secours (COS), un officier sapeur-pompier. Le COS assure le commandement opérationnel des opérations de secours. Le DOS décide des orientations stratégiques et valide les actions proposées par le COS.

A Paris, le préfet de police est le directeur des opérations de secours. A cet égard, il s'appuie sur :

- le COS pour la conduite des opérations de secours ;
- la maire de Paris qui assume toujours, sur le territoire de sa commune, ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis à vis de ses administrés ou des missions que le préfet pourrait être amené à lui confier dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur.

3. Objectifs du PCS

Le PCS est un outil indispensable pour la maire afin de remplir son rôle en matière de sécurité civile. **Il définit l'organisation prévue par la commune en cas de danger afin de prévenir, d'informer et d'assister les populations dans le but de protéger les citoyens, les biens et l'environnement.**

L'objectif du PCS est triple :

- permettre à la maire d'apporter dans l'urgence des réponses à ses concitoyens face à des situations dommageables, imprévues ou inopinées ;
- organiser la mobilisation de la réponse de proximité de sécurité civile en synergie avec les services de secours ;
- participer à une prise de conscience individuelle des risques par les citoyens pour éviter de basculer dans la crise.

1. Contexte général de la Ville de Paris

L'élaboration du DICRIM, sur la base du dossier départemental des risques majeurs (DDRM), a permis d'établir un inventaire et une présentation des risques pouvant impacter le territoire parisien. Cette présentation s'appuie sur une exploration globale de l'environnement urbain parisien et sur une étude des spécificités de chaque risque majeur.

1.1. Paris et le bassin de risques francilien

Paris est ceint par les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne en petite couronne et par la Seine-et-Marne, les Yvelines, l'Essonne et le Val-d'Oise en grande couronne. De ce fait, la survenance d'un événement majeur dans l'un de ces départements pourrait avoir un impact sur le territoire parisien.

Aussi est-il nécessaire d'élaborer une démarche globale et commune de gestion de crise entre les différents départements franciliens. Le dispositif organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) répond à ce besoin par différents niveaux d'organisation :

- le niveau départemental pour les départements de la grande couronne ;
- le niveau interdépartemental pour Paris et les départements de la petite couronne ;
- le niveau zonal pour une gestion transversale de la crise.

1.2. Population parisienne

Le nombre exact d'habitants dans la capitale selon l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) au 1^{er} janvier 2011 et rendu public le 1^{er} janvier 2014 s'élève à 2 274 880 habitants. En un an, le nombre d'habitants dans Paris intra-muros a augmenté de 6 615. Cette augmentation, bien que faible, est dans la moyenne du reste de l'Île-de-France et surtout confirme une augmentation régulière depuis environ 12 ans.

Population parisienne par arrondissement

Arrondissement	2009	2010	2011
1 ^{er} arrondissement	17 767	17 471	17 620
2 ^{ème} arrondissement	22 571	23 166	23 102
3 ^{ème} arrondissement	36 358	36 354	36 848
4 ^{ème} arrondissement	28 459	28 295	28 203
5 ^{ème} arrondissement	62 236	61 764	61 651
6 ^{ème} arrondissement	43 976	44 327	44 790
7 ^{ème} arrondissement	58 309	58 859	58 756
8 ^{ème} arrondissement	40 849	41 878	41 187
9 ^{ème} arrondissement	61 046	60 936	60 972
10 ^{ème} arrondissement	96 733	96 237	94 926
11 ^{ème} arrondissement	154 411	154 985	156 485
12 ^{ème} arrondissement	144 595	145 966	146 058
13 ^{ème} arrondissement	184 034	183 448	185 110
14 ^{ème} arrondissement	138 465	139 617	141 664
15 ^{ème} arrondissement	238 914	239 105	240 823
16 ^{ème} arrondissement	171 880	173 753	172 605
17 ^{ème} arrondissement	170 218	171 079	171 978
18 ^{ème} arrondissement	201 975	204 034	204 546
19 ^{ème} arrondissement	186 507	188 415	187 766
20 ^{ème} arrondissement	198 678	198 576	199 790
TOTAUX	2 257 981	2 268 265	2 274 880

Source : INSEE

Compte tenu de la superficie de 105,4 km², la densité de population au sein de la commune parisienne s'établit à environ 21 583 habitants/km². Cette densité de population exceptionnelle est naturellement un facteur aggravant en cas d'événement majeur.

De plus, Paris est l'une des toutes premières destinations choisie par les touristes du monde entier. Chaque année, la Ville de Paris accueille environ 29 millions de touristes (29,3 millions en 2013). Ces flux saisonniers de population constituent un enjeu en termes de gestion des risques dans la mesure où ils influencent l'équilibre et la répartition traditionnelle de la population parisienne.

1.3. Contexte politique et socio-économique

Les instances gouvernementales et les représentations diplomatiques sont installées sur le territoire parisien. Cette concentration des organes décisionnels du pays rend également la capitale très vulnérable en cas de crise. Au niveau économique, les sièges sociaux des grandes entreprises sont majoritairement situés à Paris ou en proche banlieue. Enfin, au niveau social, chaque année 6 000 manifestations, grèves et autres mouvements sociaux débutent au sein de la capitale ou y sont relayés. La densité de population et la diversité des catégories sociales représentées favorisent l'apparition et le développement de situations complexes à gérer.

1.4. Configuration complexe avec des infrastructures sensibles

L'architecture de Paris révèle une dimension à la fois aérienne et souterraine. En surface, de nombreux bâtiments hauts et proches les uns des autres, en fonction des aléas affectant le territoire parisien, peuvent représenter des enjeux importants. En effet, de par leur fonction stratégique, le type de population qu'ils accueillent ou les problématiques spécifiques qu'ils posent en matière de gestion des crises, ceux-ci sont recensés et bénéficient d'une attention particulière en cas de survenance d'un événement. Ces bâtiments sont principalement les :

- établissements recevant du public (ERP) ;
- immeubles de grande hauteur (IGH) ;
- installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- représentations diplomatiques et les bâtiments gouvernementaux ou officiels.

En 2014, la Ville de Paris compte 4 526 ERP de catégorie 1 à 4, auxquels il faut ajouter 1 980 hôtels, 6 IGH, 33 résidences hôtelières.

Le sous-sol parisien est également très encombré par de nombreux ouvrages tels que des parcs de stationnement, des sous-sols d'immeuble, des galeries techniques, des voies de transports etc. L'exploitation des matériaux du sous-sol parisien a aussi laissée des espaces vides représentés par des carrières (gypse, calcaire grossier et craie).



Source : BSPP

De par leur volume et leur complexité, les différents réseaux de transports représentent un enjeu majeur en termes de gestion des risques et des crises. En effet, la densité du maillage parisien fait de Paris une métropole complexe entraînant des interconnexions entre les différents réseaux dans lesquels chaque événement peut provoquer des réactions en chaîne sur l'ensemble du territoire parisien ou appelé encore « effets dominos ».

2. Identification des risques majeurs

2.1. Les risques majeurs à Paris



RISQUE MAJEUR

Le risque majeur à Paris

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

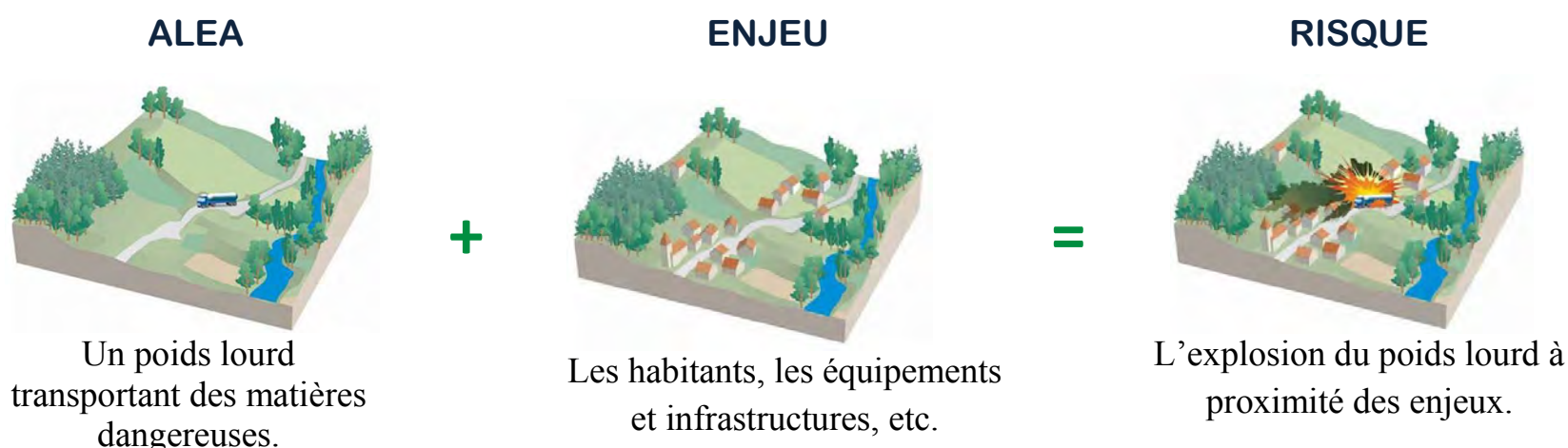
La définition d'un risque majeur fait appel à deux paramètres :

- **L'aléa**, représenté par la manifestation d'un **phénomène naturel** ou lié à des activités humaines, on parle alors de **phénomène anthropique**.
- **L'enjeu** qui représente l'ensemble des **personnes ou des biens** ayant une valeur monétaire ou non monétaire pouvant être affectés par l'aléa.

Le risque se traduit par le croisement d'un aléa avec un ou des enjeux.

Un risque majeur se caractérise par une **probabilité de survenance qui est généralement faible** et par une **gravité estimée généralement très importante** dont les effets peuvent affecter un grand nombre de personnes, atteindre des ressources ou des infrastructures stratégiques, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction immédiate et normale de la société.

Exemple



Le risque majeur à Paris

Le territoire parisien est exposé à un certain nombre de risques majeurs. Ces risques sont regroupés en quatre familles auxquels on peut ajouter les risques particuliers :

Risques naturels	Risques technologiques	Risques sanitaires	Risques bâtimentaires	Risques particuliers
<ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Mouvement de terrain - Sécheresse - Tempête (intempéries, neige et verglas) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accident industriel - Transports - Transports de matières dangereuses (TMD) - Réseaux d'énergies - Nucléaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Épidémies graves - Températures extrêmes - Atteinte à la chaîne alimentaire - Atteinte au réseau d'eau potable - Pollutions atmosphériques 	<ul style="list-style-type: none"> - Immeubles de grande hauteur (IGH) - Etablissements recevant du public (ERP) - Ouvrages d'art 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux grands rassemblements



RISQUES MAJEURS

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Informez-vous des risques majeurs auxquels vous êtes confronté et des consignes de sauvegarde.

Réalisez votre plan familial de mise en sûreté (PFMS). Un guide explicatif est téléchargeable sur le site interieur.gouv.fr.

Réalisez votre kit d’urgence afin d’être autonome pendant un certain nombre de jours. Par exemple, celui-ci contient :

- eau : six litres par personne en petites bouteilles ;
- nourriture de secours : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc. ;
- outils de base : couteau de poche multifonction, ouvre-boîte, lampe de poche à manivelle, ou à pile avec deux jeux de piles de rechange ;
- radio avec piles ou bien une radio à manivelle ;
- trousse médicale de premiers soins ;
- double des clés de maison et de voiture ;
- vêtements et chaussures de rechange ;
- papier hygiénique, hygiène personnelle ;
- sacs de couchage ;
- jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. ;
- un sac plastique pour les objets de valeur et les papiers importants ;
- et dans l’urgence, pensez à rassembler : médicaments si vous avez un traitement en cours, téléphone portable avec batterie chargée et câble de chargement, somme d’argent ou une carte de crédit et carte d’identité.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Restez en permanence informé des actions de secours prises par les pouvoirs publics et respectez les consignes communiquées, Pour cela :

- écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales ;
- soyez attentifs aux messages par porte-voix (véhicule terrestre, aérien) ;
- soyez en alerte des messages transmis par sirènes qui invitent au confinement ;
- restez où vous êtes jusqu’à ce que la sécurité soit assurée ou que l’on vous donne l’ordre d’évacuer les lieux ;
- gardez près de vous votre kit d’urgence ;
- évitez de téléphoner sauf pour alerter les secours ;
- limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer à des risques inutiles et gêner les secours sauf si vous avez reçu l’ordre d’évacuer ;
- n’allez pas chercher vos enfants à l’école pour ne pas les exposer au danger. Un dispositif de prise en charge est prévu dans les établissements scolaires.

Après – je fais le point

En cas d’évacuation, ne retournez à votre domicile que lorsque les pouvoirs publics vous en donneront la consigne.

Faites appel à un professionnel pour vérifier et remettre en marche l’électricité ou le gaz.

Faites l’inventaire de vos dommages, préparez vos dossiers d’assurance et prenez contact avec votre assureur.

Faites-vous aider par votre médecin ou par des associations pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir après un accident.


2.2. Les risques naturels



Risque d'inondation

FICHE EVENEMENT

Paris dispose d'un PPRI approuvé le 15/07/2003 et révisé le 19/04/2007.

Description du risque	Le risque d'inondation à Paris	
<p>L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, des sols qui ne sont pas submergés en temps normal.</p> <p>L'inondation peut être due à une augmentation du débit d'eau qui se traduit par une augmentation de la hauteur d'eau. Elle peut également être liée à une augmentation du niveau des nappes phréatiques se traduisant par une inondation des sous-sols, d'une rupture de canalisation d'eau. Un orage très violent avec de fortes pluies peut aussi provoquer une inondation.</p>	<p>L'inondation à Paris se traduit par des crues lentes et des remontées de nappes souterraines lors des périodes de très hautes eaux. La période des crues s'étend normalement de novembre à mars.</p> <p>En dehors de cette période, des orages avec de fortes précipitations peuvent aussi provoquer des inondations partielles.</p> <p>Deux grandes crues historiques rappellent le risque d'inondation de la Seine. En 1910, année de la crue de référence, le pic de crue relevé à Paris Austerlitz était de 8.62m. Ce dernier a été atteint en 15 jours et la décrue avait durée plus d'un mois et demi. Une autre crue historique a eu lieu en 1658. Bien qu'à l'époque l'échelle de Paris Austerlitz n'existait pas, on estime que le pic de crue aurait atteint l'équivalent de 8.96m sur l'échelle de Paris Austerlitz.</p> <p>Voir les cartes du PPRI à l'annexe 1 pour identifier les zones concernées.</p>	 <p>Crues historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> 1658 : 8,96 m 1910 : 8,62 m 1924 : 7,32 m 1955 : 7,10 m 1945 : 6,85 m 1982 : 6,13 m 1988 : 5,35 m 2001 : 5,21 m 1999 : 5,19 m 1995 : 4,94 m <p>9,00 m</p> <p>Le Zouave du pont de l'Alma</p>
Facteurs aggravants des risques		
<p>L'activité humaine aggrave le risque d'inondation. Ainsi, en zone inondable, le développement économique constitue l'un des principaux facteurs aggravants par augmentation de la vulnérabilité. Les aménagements (voiries, parc de stationnement souterrains, réseaux de transports en commun, etc.) modifient les conditions d'écoulement (imperméabilisation et ruissellement), tout en diminuant les champs d'expansion des crues.</p> <p>En cas de crue, l'eau peut dégrader les matériaux constituant des bâtiments et former divers débris susceptibles de provoquer des barrages, appelés embâcles. La rupture d'un embâcle peut engendrer une inondation brutale des zones situées en aval. Les différentes embarcations présentes sur la Seine peuvent aussi être, en cas de crue, la source de dégradations des ponts par écrasement de celles-ci contre la structure d'un pont.</p>		
Conséquences		
<p>L'inondation est un phénomène naturel qui constitue une menace susceptible de provoquer des pertes de vies humaines, le déplacement de populations ou compromettre gravement le développement économique. Elle peut également nuire à l'environnement. En somme, une inondation peut provoquer de nombreux dégâts sur tous les enjeux (population, environnement, biens matériels, etc.) situés sur le territoire parisien.</p> <p>En cas de crue centennale, on estime à 350 000 le nombre de personnes dont les immeubles sont susceptibles d'être inondés et à plus de 850 000 le nombre de personnes globalement impactées (électricité coupée, caves inondées). A cela, s'ajoutent des conséquences associées : sécurité individuelle, présence d'eau dans les rues, perturbations des transports en commun, problèmes sanitaires, etc.</p>		

Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque

En matière de prévention du risque d'inondation, l'action de la Ville de Paris agit sous l'égide de l'État dans un cadre législatif et réglementaire bien précis, tel que la directive européenne inondation et le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI). Ce dernier est annexé au plan local d'urbanisme (PLU). Il détermine le périmètre des zones inondables, fixe les règles de constructibilité dans cette zone et définit des prescriptions destinées aux entités porteuses de missions de service public.

Les travaux de génie civil effectués dans Paris après les crues de 1910 (construction de parapets) et 1924 (effacement de petits ouvrages hydrauliques, creusement du lit de la Seine, rehaussement de ponts, reconstruction d'écluses, etc.) ont amélioré l'écoulement des eaux dans la traversée de Paris. Dans le cas d'une crue type 1910, ils permettraient d'abaisser dans la capitale le niveau des eaux de 30 à 50 cm.

En amont de Paris, quatre lacs-réservoirs mis en service dans la période 1950-1990 et gérés par l'établissement public territorial de bassin Seine grands (EPTB SGL) lacs permettent d'agir sur l'ampleur de l'inondation en stockant une partie de l'eau des rivières en crues. Dans le cas d'une crue type 1910, leur action pourrait diminuer ainsi de 70 cm la hauteur d'eau à Paris selon l'époque de l'année à laquelle surviendrait la crue.

En cas de crue centennale, la Ville de Paris (DVD) réalise, conjointement avec la Préfecture de Police de Paris, une veille spécifique et peut mettre en place un dispositif de protection amovibles (batardeaux, barrières anti-crue, rehausse de parapets) au fur et à mesure de la montée des eaux.

La Ville de Paris, s'est engagée dans une campagne d'information de la population (article L125.2 du code de l'environnement), principalement orientée vers les entreprises, les commerces, les bailleurs sociaux, les syndicats, etc.

Des plans de continuité d'activité sont mis en place par la Ville de Paris pour tous les services municipaux.

Dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) de la Seine de et la Marne francilienne, réalisation d'actions visant à diminuer la vulnérabilité de la Ville de Paris face aux risques d'inondation.



Risque d'inondation

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Informez-vous des risques et des consignes de sauvegarde (consultation des zones inondables, cartes du PPRI).

Renseignez-vous auprès de professionnels pour diminuer la vulnérabilité de votre construction et de vos biens (mise en place de clapets anti-retour, systèmes électriques protégés, etc.).

Dès que vous savez qu'une inondation va se produire :

- remontez dans les étages les objets auxquels vous tenez, les documents ou papiers importants ;
- videz vos caves de tout élément pouvant occasionner une pollution (bidons d'huile, produits chimiques, etc.) ;
- obturez les entrées possibles d'eau (portes, fenêtres, soupiraux, aérations) pouvant être atteint par l'eau en utilisant des batardeaux, couvercles de bouche d'aération, etc. ;
- prévoyez le stationnement de votre véhicule hors des zones inondables ;
- partez dans la famille ou chez des proches avant la survenue de l'inondation et tenez-vous prêt à évacuer si les autorités vous le demandent.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Fermez le gaz et coupez l'électricité.

Montez à pied dans les étages sans prendre l'ascenseur.

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.

Évitez de téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours.

Assurez la sécurité des occupants des locaux en empêchant la flottaison d'objets.

N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.

Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer à des risques inutiles et encombrer les secours.

Ne vous engagez pas dans une zone inondée que ce soit à pied, en vélo ou en voiture.

Ne franchissez pas les barrières mises en place sur la chaussée et respectez les consignes de déviation.

N'abandonnez pas votre véhicule au milieu de la chaussée : il constituerait une gêne pour les secours.

Après – je fais le point

Ne réintégrez votre domicile que si les conditions sanitaires sont favorables.

Faites l'inventaire de vos dommages, préparez vos dossiers d'assurance et prenez contact avec votre assureur pour évaluer les dégâts et connaître les modalités de prise en charge.

Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

Informez les autorités de tout danger.

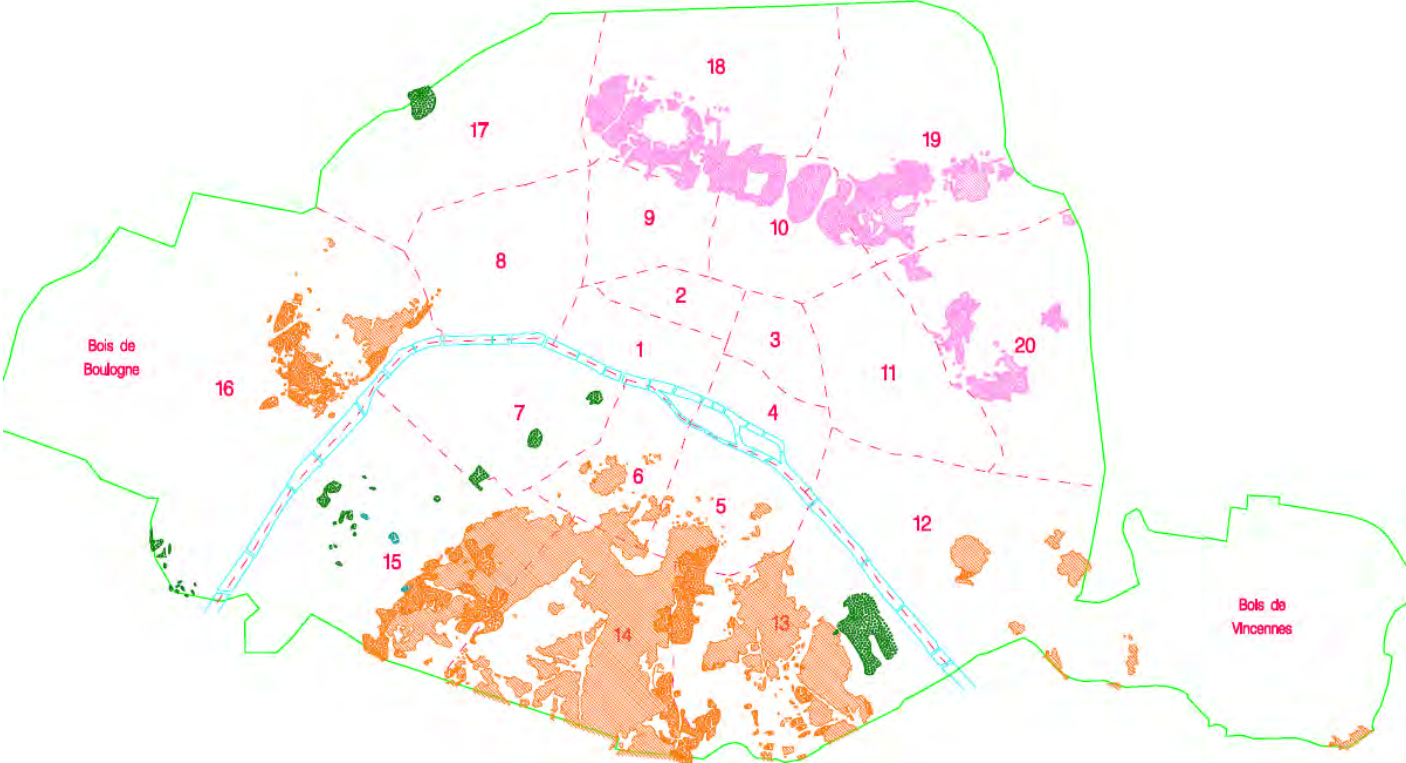
Concernant les locaux :

- munissez-vous de protections appropriées (masques, bottes, gants, cuissardes, etc...), les eaux et boues d'inondation sont nocives pour la santé ;
- évacuez l'eau stagnante lentement afin d'éviter un affaissement des murs ou des planchers. Il est conseillé d'évacuer un tiers du volume d'eau par jour ;
- aérez et désinfectez à l'eau de javel ;
- ne rétablissez le courant électrique et le gaz qu'après un contrôle par un professionnel et chauffez dès que possible.



Risque de mouvement de terrain

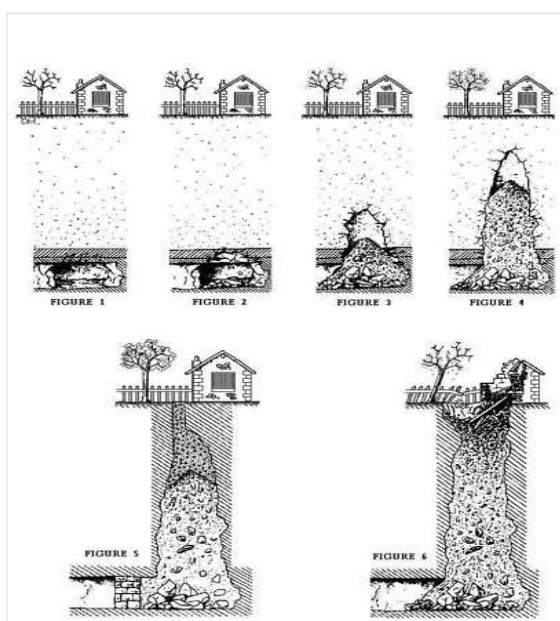
FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris				
<p>Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines très diverses.</p> <p>Ils regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol.</p> <p>Ces déplacements peuvent être lents mais également brutaux. Cela peut concerner quelques mètres cubes de terre ou des milliers.</p>	<p>Le sous-sol de la Ville de Paris comporte plusieurs types de roches dont l'exploitation a donné naissance à des cavités souterraines. La présence de lentilles de gypse antéludien, susceptibles de se dissoudre, peut également causer l'apparition de cavités parfois très volumineuses.</p>  <p style="text-align: center;">Zones sous-minées par les exploitations d'anciennes carrières</p> <table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">Zone des carrières souterraines</td> <td style="text-align: center;">Zone des carrières à ciel ouvert</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> Calcaire grossier Gypse </td> <td style="text-align: center;"> Calcaire grossier Gypse Glaises Sablières </td> </tr> </table> <p>Carte de localisation des zones sous-minées par les exploitations d'anciennes carrières – Source IGC.</p> <p>Voir l'annexe 2 : carte de localisation des zones de susceptibilité au retrait-gonflement des argiles à Paris.</p>	Zone des carrières souterraines	Zone des carrières à ciel ouvert	Calcaire grossier Gypse	Calcaire grossier Gypse Glaises Sablières
Zone des carrières souterraines	Zone des carrières à ciel ouvert				
Calcaire grossier Gypse	Calcaire grossier Gypse Glaises Sablières				

Facteurs aggravants des risques

Les conditions météorologiques (variation de température, sécheresse) peuvent influencer les mouvements de terrain par des phénomènes de gonflement retrait des roches.

Conséquences



La dégradation de ces cavités souterraines peut notamment provoquer des affaissements ou des fontis. Ce phénomène est dû à la rupture progressive du toit de la cavité induite par le poids des terrains de recouvrement.

Schéma sur le processus de formation des fontis - Source IGC

Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque

A Paris, c'est l'inspection générale des carrières (IGC) qui est en charge de la gestion des risques liés au sous-sol. Celle-ci réalise et maintient à jour l'atlas des anciennes carrières souterraines de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Cet atlas représente avec précision l'emplacement des anciennes exploitations connues, la profondeur des vides et les parties remblayées, les ciels tombés, les fontis, les affaissements de terrains et les différents accès. Sont aussi indiqués, lorsque les plans de récolement ont été fournis, les injections, les consolidations par piliers maçonnés, les murs de soutènement en maçonnerie, les puits bétonnés ou les pieux qui sont exécutés sous les ouvrages, ou toutes autres constructions.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Paris impose que les constructions et les modifications de bâtiments sur les zones sensibles soient soumises à des conditions spéciales définies par l'IGC. Les services techniques de la Ville assurent un suivi régulier des ouvrages d'assainissement dans les zones potentiellement dangereuses. Le sous-sol de l'espace public fait l'objet de visites régulières de surveillance, de campagnes de reconnaissance et de travaux de consolidation si nécessaire.



Risque de mouvement de terrain

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Informez-vous des zones à risques (cartes des risques, informations auprès de l'IGC pour toutes questions : 01.40.47.58.00).

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Evacuez rapidement la zone dès les premiers signes.

N'utilisez pas les ascenseurs et ne revenez pas sur vos pas.

Prévenez les secours en appelant le 112.

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales.

Respectez les consignes de sécurité données par les services de secours.

Si vous devez évacuer votre domicile, recherchez préférentiellement un hébergement d'urgence dans votre entourage (famille/amis), à défaut adressez-vous aux services municipaux.

Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé ni dans les bâtiments environnants.

Après – je fais le point

Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé ni dans les bâtiments environnants.

Ne rétablissez le courant électrique et le gaz qu'après l'avis des services compétents / ou d'un professionnel.

Faites un inventaire de vos dommages, préparez vos dossiers d'assurance et prenez contact avec votre assureur pour évaluer les dégâts et connaître les modalités de prise en charge.

Informez l'IGC des travaux de reconnaissance ou de mise en sécurité réalisés.



Risque de sécheresse

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Une sécheresse est la conséquence d'un manque important de précipitations plus ou moins long ou bien exceptionnel pouvant affecter une zone géographique plus ou moins grande.</p> <p>En France, on parle de sécheresse absolue s'il n'y a pas une goutte de pluie (moins de 0.2 mm par jour) sur une période de 15 jours consécutifs.</p> <p>Les risques climatiques résident dans les phénomènes météorologiques d'intensité et/ou de durée exceptionnelle pour la région pouvant mettre en difficulté la population et son environnement.</p>	<p>La Ville de Paris est située dans une zone de climat tempéré à dominante océanique où l'influence de l'océan Atlantique prédomine. Un climat tempéré ne signifie pas que des phénomènes habituels ne puissent atteindre une ampleur exceptionnelle ou que des phénomènes inhabituels ne puissent pas se produire.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>La canicule est un facteur aggravant de la sécheresse.</p>	
Conséquences	
<p>Une sécheresse prolongée dans le temps peut avoir plusieurs conséquences : d'une part sur la santé et la vie des personnes (pénurie d'eau potable ou diminution de la qualité de celle-ci), d'autre part sur les infrastructures (par effets de gonflement – retrait des terres les plus argileuses ou apparition de fissures sur les bâtiments).</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>La Mairie de Paris assure une double vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">- une surveillance de l'étiage des cours d'eau ;- une veille météorologique. <p>La régie Eau de Paris est chargée de l'approvisionnement en eau potable de la Ville de Paris. Pour satisfaire les besoins en eau de la capitale, 480 000 m³ d'eau potable en moyenne sont mis en distribution chaque jour. La municipalité possède, dans un rayon de 80 à 150 km autour de la capitale, de nombreuses sources qui lui fournissent environ la moitié de sa production en eau potable. Celles-ci se situent dans les régions de Sens, Provins, Fontainebleau et à l'Ouest, près de Dreux. En plus des eaux d'origines souterraines, des eaux superficielles sont prélevées dans la Seine et la Marne. Elles sont traitées dans deux usines de potabilisation situées dans le Sud-Est de la région parisienne et fournissent l'autre moitié de l'eau potable destinée aux parisiens. Avant d'être distribuée, l'eau potable est stockée dans cinq réservoirs d'une capacité théorique maximale d'environ 1.1M.m³. Cependant, le volume de stockage moyen dans les réservoirs ne s'élève en fait qu'à 700 000 m³. Il ne descend jamais en dessous de 500 000 m³ et monte rarement au-dessus de 800 000 m³. Ce volume représente un stockage de 1 à 1,5 jours de consommation moyenne. Le réseau parisien est interconnecté avec l'ensemble du réseau de la banlieue parisienne, ainsi, les différents fournisseurs d'eau peuvent se porter mutuellement secours.</p> <p>Afin d'anticiper d'éventuels problèmes en période d'étiage sévère, le préfet de région signe en début d'année un arrêté cadre fixant des seuils sur les nappes et les cours d'eau à partir desquels des restrictions d'usages progressives et proportionnées s'appliquent. Dans ce cadre, la Ville de Paris prend des mesures pour diminuer la consommation d'eau municipale.</p>	



Risque de sécheresse

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Prévoyez une réserve de quelques bouteilles d’eau potable.

Si vous avez un jardin, récupérez les eaux de pluies vous permettant d’arroser en période de sécheresse.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

En cas de sécheresse, respectez les consignes données par les pouvoirs publics, notamment les conseils et recommandations d’économie d’eau et de respect de l’environnement.

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes des autorités.

Informez-vous sur les éventuels arrêtés pris par le préfet pour les interdictions et restrictions d’eau.

Informez-vous sur la qualité de l’eau.

Après – je fais le point

Inspectez l’état des immeubles (apparition de nouvelles fissures ou agrandissement important de fissures déjà existantes, etc.).



Risque de Tempête (intempéries \ neige \ verglas)

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris										
<p>Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Une tempête provoque des vents dépassant 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort), de fortes précipitations et parfois des orages.</p> <p>Les risques climatiques résident dans les phénomènes météorologiques d'intensité et/ou de durée exceptionnelle pour la région pouvant mettre en difficulté la population et son environnement.</p>	<p>La Ville de Paris est située dans une zone de climat tempéré à dominante océanique où l'influence de l'océan Atlantique prédomine. Ce climat tempéré ne signifie pas cependant que des phénomènes habituels ne puissent atteindre une ampleur exceptionnelle ou que des phénomènes inhabituels ne puissent pas se produire.</p> <p>Les conséquences liées aux fortes tempêtes ont été rappelées à la mémoire collective en décembre 1999. Deux tempêtes successives et de développement rapide, Lothar et Martin, ont traversé la France d'Ouest en Est les 26, 27 et 28 décembre 1999 et affecté une bonne partie de l'Europe. L'Île-de-France a été touchée le 26 décembre 1999 par la première de ces deux tempêtes, Lothar. Quelques valeurs maximales de vent relevées pendant cette tempête :</p> <table border="1" data-bbox="829 1172 1858 1418"> <thead> <tr> <th>Lieu</th> <th>Vitesse du vent en pointe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Paris Montsouris</td> <td>169 km/h</td> </tr> <tr> <td>Orly</td> <td>173 km/h</td> </tr> <tr> <td>France, intérieur des terres</td> <td>Entre 125 et 175 km/h</td> </tr> <tr> <td>Anémomètre tour Eiffel</td> <td>216 km/h (en altitude : observation non homologuée)</td> </tr> </tbody> </table>	Lieu	Vitesse du vent en pointe	Paris Montsouris	169 km/h	Orly	173 km/h	France, intérieur des terres	Entre 125 et 175 km/h	Anémomètre tour Eiffel	216 km/h (en altitude : observation non homologuée)
Lieu	Vitesse du vent en pointe										
Paris Montsouris	169 km/h										
Orly	173 km/h										
France, intérieur des terres	Entre 125 et 175 km/h										
Anémomètre tour Eiffel	216 km/h (en altitude : observation non homologuée)										
Facteurs aggravants des risques											
<p>Des conditions climatiques plus rigoureuses, sur une longue durée, avec la présence de neige ou de formation de verglas peuvent aggraver les conséquences d'une tempête.</p>											
Conséquences											
<p>Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement. Le nombre de victimes peut être plus ou moins important selon le lieu, l'heure, l'étendue et la puissance de la tempête.</p> <p>A Paris, en raison de l'emprise immobilière les vents forts en continu ou par bourrasques accompagnées de fortes précipitations pendant un épisode orageux sont susceptibles de représenter un danger pour le public. Les conséquences de ces événements sont principalement dues à des chutes d'arbres, de branches de forte section, de parties de monuments ou d'objets pouvant blesser les personnes ou endommager les équipements.</p> <p>Un épisode de fortes pluies, du fait de l'imperméabilisation des sols, peut saturer le réseau d'évacuation des eaux pluviales et inonder la chaussée ou les sous-sols rendant la circulation piétonne, routière et ferroviaire difficile. Les destructions ou endommagements des édifices privés ou publics, des infrastructures industrielles ou de transports, etc., peuvent provoquer des pertes financières importantes pour les entreprises par arrêts ou perturbations de leurs activités.</p> <p>La neige et le verglas peuvent affecter la vie quotidienne des parisiens en interrompant la circulation (routière, ferroviaire, fluviale, aérienne). Ces aléas peuvent entraîner des chutes de personnes ou d'objets (toitures, branches d'arbre) sur la voie publique. A long terme, ces conditions climatiques peuvent paralyser les activités économiques.</p>											

Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque

Afin de limiter les conséquences de ce type de phénomène, la Ville effectue une veille météorologique. En cas de vents violents, elle peut être amenée à interdire l'accès de l'ensemble des espaces verts parisiens au public (cimetières compris), à diffuser des messages appelant la population à la prudence (site internet de la Ville de Paris, panneaux à messages variables (PMV), l'application mobile Paris à la seconde, etc.). Après le passage d'une tempête majeure, la Ville procède aux dégagements des arbres et branches tombées selon les priorités suivantes :

- arbres menaçant de tomber avec danger immédiat pour les parisiens (chute sur la voie publique, sur des immeubles, sur des infrastructures, etc.) ;
- dégagement des voies de circulation prioritaires (boulevard périphérique, voies sur berges, axes prioritaires définis par la préfecture de police) ;
- dégagement de l'ensemble de la voie publique ;
- interventions dans les espaces verts ouverts ;
- interventions dans les espaces verts (parcs, jardins et cimetières) pouvant être fermés et dans les bois de Boulogne et de Vincennes, hors voie circulées.



Risque de Tempête (intempéries\neige\verglas)

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Si un événement climatique est prévu :

- placez à l'intérieur de votre habitation tous les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (table de jardin, parasol, etc.) ;
- ne garez pas votre voiture sous un arbre ;
- suivant l'événement climatique protégez vos canalisations d'eau contre le gel ;
- annulez les activités en plein air ;
- prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, ne vous abritez pas sous un arbre.

Débranchez les appareils électroniques.

En cas de chute de neige, balayez ou grattez le trottoir sur toute la longueur de façade de votre immeuble, bâti ou non, sur une largeur suffisante pour permettre la circulation piétonne.

Évitez de téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours.

N'exposez pas vos enfants au danger en allant les chercher à l'école. Un dispositif de prise en charge est prévu dans les établissements scolaires.

Dans la mesure du possible restez chez vous pour ne pas vous exposez à des risques inutiles. Ne vous promenez pas dans les bois parisiens.

En cas d'obligation de déplacement : signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.

En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

Privilégiez les transports en commun.

Renseignez-vous sur les conditions de circulation et munissez-vous d'équipements spéciaux.

Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place, limitez votre vitesse sur route et autoroute.

Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.

Ne touchez pas les fils des lignes électriques ou téléphoniques tombés au sol.

Après – je fais le point

Faites un inventaire de vos dommages, préparez vos dossiers d'assurance et prenez contact avec votre assureur pour évaluer les dégâts et connaître les modalités de prise en charge.

Signalez aux services de secours (112) les arbres, les branches ou les objets menaçants (contactez la mairie).

2.3. Les risques technologiques



Risque industriel

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.</p> <p>Les établissements jugés comme dangereux sont soumis à une réglementation particulière, la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ; les plus dangereux sont répertoriés comme établissements dits « Seveso ».</p>	<p>Le territoire parisien ne comporte aucune installation Seveso et ne figure dans aucun plan particulier d'intervention d'une installation située dans les départements limitrophes de Paris.</p> <p>Selon le site internet « installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr », le territoire parisien comporte 129 ICPE. Parmi ces ICPE, 109 installations sont soumises à une autorisation. La Ville de Paris est l'exploitante de 4 sites identifiés comme ICPE soumises à autorisation (déchèterie et atelier de travail du bois de Boulogne, présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques au parc floral et la ferme Georgesville du bois de Vincennes concernant le dépôt de produits agro-pharmaceutiques).</p> <p>Trois installations parisiennes sont inscrites au PLU et sont soumises à des servitudes d'utilité publiques : les chaufferies CPCU de Grenelle, de Vaugirard, et de Bercy.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>A Paris, certaines ICPE peuvent être fortement touchées quand survient une inondation. Outre les dysfonctionnements et les dégâts internes aux établissements que peut entraîner une inondation, le risque de déclencher une cascade d'événements dans l'établissement conduisant à un accident industriel pourrait aggraver les conséquences d'une inondation sur les populations.</p> <p>Les ICPE implantées dans la capitale sont également vulnérables aux risques accidentels comme le risque de feux ou d'explosion.</p>	
Conséquences	
<p>Les conséquences d'un événement majeur au sein de ces installations peuvent se propager par effet domino dans le périmètre de celle-ci. Elles peuvent avoir un impact sanitaire sur la santé des parisiens et sur leur environnement.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>La Ville de Paris participe à la prévention de ce risque en réalisant les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émission, en relation avec l'agence d'écologie urbaine, d'un avis sur l'installation d'une ICPE à Paris ou en petite couronne, pouvant avoir un impact sur Paris ; - préparation de la cessation d'activité d'une ICPE. 	



Risque industriel

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Informez-vous sur les industries à risque autour de votre domicile auprès de la mairie d’arrondissement ou de la Préfecture de Police (Direction des transports et de la protection du public au 01.49.96.33.50).

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.

S’il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d’incendie.

Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l’abri dans un bâtiment et confinez-vous en fermant et calfeutrant portes, fenêtres et aérations, ou quittez rapidement la zone à pied.

Évitez de téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours.

N’allez pas chercher vos enfants à l’école pour ne pas les exposer au danger. Un dispositif de prise en charge dans les écoles est prévu.

Après – je fais le point

Si vous êtes confiné, dès que les sirènes annoncent la fin d’alerte, aérez le local où vous vous trouviez. L’information sera aussi transmise par les autorités via la radio ou la télévision.



Risque lié aux transports

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Le risque lié aux transports (individuel/collectif) est consécutif d'un accident de circulation routière, ferroviaire, fluviale ou aérienne.</p> <p>Les risques sont différents suivant le mode de transport utilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>circulation routière</u> : risques de collisions particulièrement dangereux s'ils se produisent dans des tunnels ; - <u>circulation ferroviaire</u> : risques de collision entre trains, déraillement ; - <u>circulation fluviale</u> : collision entre deux bateaux ou avec une infrastructure (pilier de pont, berge, écluses) ; - <u>trafic aérien</u> : chute d'avion, collision entre appareils en vol. 	<p><u>Circulation routière</u> : la Ville de Paris est composée de grands axes routiers (périphérique, grands boulevards, avenues, etc.) où circule de nombreux véhicules moteur ou non. Elle compte 35 kms d'autoroute urbaine (périphérique) et 15 tunnels d'une longueur supérieure à 300 mètres. Malgré une baisse constante depuis plusieurs années du nombre de véhicules circulant dans Paris, la circulation automobile, mesurée sur les 196 kms du réseau instrumenté, reste très dense dans Paris intra-muros et sur le boulevard périphérique. Elle est plus faible le lundi, le jeudi étant la journée la plus chargée. Les heures de pointes se situent entre 8 heures et 9 heures le matin et entre 17 heures et 20 heures le soir pour Paris intra-muros. Sur le boulevard périphérique, les périodes de pointe se situent entre 7 heures et 8 heures le matin, entre 12 heures et 14 heures et entre 18 heures et 21 heures le soir. La circulation y reste en moyenne très chargée entre 7 heures et 21 heures. Pour la circulation intra-muros, la part des deux-roues (vélos, deux-roues motorisés) se monte à 20% en 2011, dont 3% pour les vélos et 17% pour les motos. Les taxis représentent 7% de la circulation routière parisienne. On compte fin 2013, 35 millions de locations de «Velib» et une implantation de ce système à Paris comme en proche banlieue, représentant 1 602 stations avec 17 600 vélos. Le réseau cyclable à Paris est de 732 km en 2013.</p> <p><u>Circulation ferroviaire</u> : il existe à Paris un réseau de transports guidés et ferrés très développé avec de nombreuses gares dont beaucoup sont souterraines. On compte 6 grandes gares de voyageurs et un réseau très dense de métros et de RER. En 2012, 735 millions de personnes ont voyagées avec la SNCF (RER A, B, C, D, E et trains banlieues) en région parisienne et 1,54 milliard de voyages ont été effectués en métro.</p> <p><u>Circulation fluviale</u> : Paris est parcourue par la Seine et ses canaux. 37 ponts traversent la Seine. 21 ports bordent les rives à l'intérieur de la capitale. Le trafic fluvial des ports de Paris s'élève en 2013 à 2 036 605 tonnes de marchandises avec 1 886 524 tonnes pour les ports de Seine et 150 081 tonnes pour les ports des canaux parisiens. Le trafic fluvial total en Île-de-France s'élève en 2013 à 20 802 403 tonnes. Plus de 7 millions de passagers sont transportés depuis Ports de Paris à Paris en 2012. On note aussi la présence de bateaux-logements et de bateaux classés comme ERP.</p> <p><u>Trafic aériens</u> : par les airs, le groupe Aéroport de Paris, composés de trois aéroports, un héliport et dix aérodromes, à accueillis en 2013 environ 90.3 millions de passagers et plus de 2 millions de tonnes de fret.</p> <p>Chaque jour, 300 000 livraisons ou enlèvements de marchandises sont réalisés dans Paris. Les flux annuels de marchandises sont estimés à Paris à 31,5 millions de tonnes. Ils s'effectuent à 90 % par la route, 7 % par voie fluviale et 3 % par le chemin de fer.</p> <p>Voir annexe 3 : cartes des différents réseaux de transport parisien.</p>

Facteurs aggravants des risques

Tous les modes de transports sont sensibles aux conditions climatiques. Celles-ci peuvent favoriser la survenue d'accidents et/ou en aggraver les conséquences.

Conséquences

Les conséquences d'un accident lié aux transports ne seront pas les mêmes suivant le mode de transport utilisé, le lieu de l'accident, l'horaire, etc. Cependant, un accident, même minime, sur un réseau déjà très chargé peut rapidement saturer celui-ci et impacter de nombreuses personnes très dépendantes des différents réseaux de transports.

Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque

Le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part, le tout sous la contrainte des capacités de financement.

De nombreuses mesures ont été prises afin de diminuer les accidents de la route en collaboration avec la préfecture de Police. Des campagnes de prévention ont été lancées auprès des grandes sociétés de transports de marchandises, auprès de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) et de la population pour les sensibiliser aux risques liés à la circulation routière. Un réseau de panneaux à messages variables (PMV) permet à la Ville de Paris et à la préfecture de police de tenir informée la population et de diffuser les consignes de sécurité. La Ville de Paris contribue activement à la lutte contre l'insécurité routière en réalisant de nombreux aménagements de sécurité et de confort pour les piétons. Concernant les tunnels, la Mairie de Paris pilote un programme pluriannuel de mise en sûreté de tous les tunnels parisiens.

Le transport par voie navigable fait l'objet d'une réglementation stricte. Le service des canaux de la Ville de Paris émet des avis à la batellerie qui précisent et complètent les dispositions des règlements de police. Le service des canaux donnent également aux usagers certaines informations sur les voies d'eau. La Mairie de Paris participe à la sécurité de la circulation fluviale sur son réseau en garantissant le bon entretien des canaux et des écluses. En cas de pollution par hydrocarbures importante (plusieurs centaines de litres), il convient d'alerter les pompiers et la brigade fluviale pour qu'une intervention d'envergure soit mise en place rapidement. En cas de pollution par hydrocarbures plus légère, une procédure mise en place par le service des canaux de Paris est activée : alerte des agents formés, intervention sur site à l'aide des instructions et du matériel absorbant disponible. De plus, des kits anti-pollution sont disponibles dans les véhicules et sur des points stratégiques des canaux.



Risque lié aux transports

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Avant d'effectuer un trajet, renseignez-vous sur les conditions de circulation (applications/sites dédiés aux modes de transports utilisés : cytadin.fr, transiliens.fr, ratp.fr, etc.).

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Respectez les consignes de sécurité données par les autorités et celles données par les agents des réseaux de transports.

Ne déplacez pas les victimes sauf si elles sont exposées à un danger immédiat (incendie).

Si possible, renseignez-vous pour prendre un autre chemin pour atteindre votre destination.



Risque lié au transport de matières dangereuses

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Le transport de matières dangereuse (TMD) concerne le transport de toutes les substances qui peuvent présenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de provoquer. Ces substances peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.</p> <p>Le risque lié au TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisations.</p>	<p>Bien que l'ensemble du territoire parisien soit vulnérable au risque de TMD, des zones sont particulièrement sensibles : le boulevard périphérique, les grands axes de circulation, les lignes de chemin de fer, l'axe fluvial, les dépôts SNCF (Vaugirard, la Villette, PARIS SUD-EST), la proximité de l'oléoduc Le Havre-Paris qui traverse la capitale de la porte de la Villette à la porte de Charenton via la porte de Bagnole et les entreprises ou établissements approvisionnés en produits chimiques, en sources radioactives ou produisant des déchets dangereux.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>Les conditions climatiques peuvent favoriser l'apparition d'un accident lié au TMD (verglas, etc.) et/ou aggraver les conséquences de celui-ci (dispersion par la pluie, etc.).</p>	
Conséquences	
<p>Il existe quatre types d'effets résultant d'un accident de transports de matières dangereuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion. Il en résulte des brûlures plus ou moins graves ; - les effets mécaniques liés à une surpression résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation) provoquée par une explosion. Il en résulte des lésions aux tympans, poumons, etc. ; - les effets toxiques résultent de l'inhalation, de contact ou d'ingestion d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, acides, etc.), à la suite d'une fuite sur une installation. Les effets peuvent être, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux, etc. ; - les effets dus aux substances radioactives sont liés aux rayonnements ionisants qui peuvent atteindre tous organes ou organismes vivants. <p>Tous ces effets peuvent aussi impacter l'environnement comme la pollution de l'eau et des sols.</p> <p>Suivant le lieu, le type de transport utilisé et la matière transportée, les conséquences seront plus ou moins importantes.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>Le transport par canalisation fait l'objet de différentes réglementations qui permettent de localiser les canalisations dans les documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme par exemple) afin de limiter le risque en cas de travaux.</p> <p>Le trafic des véhicules transportant des matières dangereuses dans Paris est soumis à de nombreuses obligations (restrictions de vitesse et d'utilisation du réseau routier).</p> <p>La Ville facilite l'intervention des secours et travaille en partenariat avec la brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui dispose de cellules mobiles d'intervention chimique dotées de moyens spéciaux et de personnels formés et entraînés.</p> <p>La Ville de Paris ne donne qu'un avis technique pour ces transports, c'est la préfecture de police qui octroie in fine les autorisations nécessaires.</p>	



Risque lié au transport de matières dangereuses

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Si vous êtes témoin :

- protégez les lieux du sinistre d’un « sur-accident » éventuel par une signalisation adaptée ;
- demandez à toute personne se trouvant à proximité de s’éloigner ;
- donnez l’alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112), soit la police (17).

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

En cas de fuite de produits :

- conformez-vous aux consignes données par les services de secours ;
- ne touchez pas le produit ;
- quittez la zone de l’accident ;
- ne fumez pas ou ne manipulez pas des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles ;
- en cas de picotements ou d’odeur forte, respirez à travers un mouchoir mouillé ;
- évitez de téléphoner afin de ne pas provoquer une explosion et de laisser le réseau disponible pour les secours.

Après – je fais le point

Tenez-vous au courant auprès des autorités de la situation (réouverture du périmètre de sécurité par exemple).



Risque d'atteinte aux réseaux de transports d'énergies

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Les réseaux d'énergies comprennent les réseaux de gaz, d'électricité, de chauffage et de froid urbain.</p> <p>Le transport d'énergies représente divers risques tels que l'explosion, l'incendie, la rupture de canalisation. Pour les réseaux de froid urbain, des risques de prolifération de légionnelles autour des sites de production à partir de tours aéro-réfrigérantes sont aussi possibles.</p> <p>L'ensemble de ces risques peut être lié à des conditions climatiques particulières (neige, vents, etc.), des mauvaises manipulations à l'occasion des travaux, des ruptures de canalisations ou encore des actes de malveillance.</p>	<p>A Paris, les différents réseaux de transports (électricité, gaz, chauffage, froid urbain) sont principalement implantés sous les trottoirs et chaussées.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>Les aléas naturels (inondation, mouvements de terrain, etc.) peuvent favoriser une atteinte aux réseaux de transports d'énergies mais aussi en aggraver les conséquences.</p>	
Conséquences	
<p>L'atteinte aux réseaux de transports d'énergies peut entraîner des problèmes de pollution, une interruption plus ou moins longue de la fourniture d'énergie (coupure d'électricité). Une atteinte aux réseaux d'énergies importante, entraînant un blackout, pourrait impacter les conditions de vie de la population par une indisponibilité des moyens de communication, financiers, alimentaires et sanitaires.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>La Ville de Paris travaille avec les divers gestionnaires de réseaux, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- ERDF (électricité réseau distribution France) pour les réseaux d'énergies électriques. Ces réseaux sont en général implantés sous les trottoirs ;- GRT Gaz (société de canalisation de gaz) et GrDF (société gestionnaire de canalisation de gaz) pour le réseau d'énergie de gaz ;- CPCU (compagnie parisienne de chauffage urbain) pour le réseau de chauffage urbain à Paris. Le réseau, d'une longueur totale de 437 km en 2013, se compose de canalisations implantées sous la chaussée. Ce réseau assure un tiers du chauffage collectif de Paris ;- Climespace pour le réseau du froid urbain. A Paris, ce réseau constitué de neuf sites de production et trois sites de stockage de froid permettant de livrer près de 406 GWh/an de froid à plus de 500 bâtiments via 71 km de réseaux ce qui fait de lui l'un des plus importants réseaux de froid mondiaux et le premier en Europe. <p>Ce travail en réseau permet une réflexion commune sur diverses problématiques.</p> <p>Chacun des gestionnaires possède en interne un plan d'opération interne (POI) qui permet d'organiser les moyens de secours en interne et une cellule de crise pour gérer les incidents potentiels.</p>	



Risque d'atteinte aux réseaux de transports d'énergies

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Préparez le nécessaire grâce au kit de survie, notamment :

- lampe torche à dynamo (évitez les bougies qui induisent un risque d'incendie) ;
- préparez des couvertures, pulls chauds pour faire face à une coupure prolongée de chauffage.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

En cas de coupure d'électricité :

- éteignez les appareils électroniques ;
- évitez d'ouvrir la porte de vos réfrigérateurs et congélateurs pour garder le froid à l'intérieur.

En cas de fuite ou d'explosion d'une canalisation :

- interrompez tous travaux et éteignez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite ;
- éloignez toute personne du lieu de la fuite ;
- s'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas de danger immédiat (incendie) ;
- ne tentez pas d'arrêter pas la fuite ;
- si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et confinez-vous ou quittez rapidement la zone à pied si l'ordre d'évacuation est donné.

Dans tous les cas, écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations locales et suivez les consignes des autorités.


Après – je fais le point

En cas de problème sur votre réseau d'électricité, de gaz etc. contactez l'opérateur de réseau concerné.



Risque nucléaire

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Le risque nucléaire se caractérise par la survenance d'un accident, susceptible de rejeter dans l'atmosphère des particules radioactives.</p> <p>Le risque d'accident nucléaire provient principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des réacteurs nucléaires de production électrique ; - des usines ou installations destinées à fournir, retraiter le combustible, conditionner et entreposer les déchets ; - des installations de recherche du domaine nucléaire. <p>Les accidents nucléaires peuvent être induits par des actes de malveillance ou des phénomènes climatiques extrêmes.</p>	<p>Le territoire parisien ne dispose pas de centrale nucléaire, cependant 15 centrales sont implantées à moins de 310 km de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> France - Nogent à 94 km ; France - Dampierre à 126 km ; France - Saint-Laurent à 140 km ; France - Penly à 148 km ; France - Belleville à 156 km ; France - Paluel à 166 km ; France - Chooz à 223 km ; France - Gravelines à 239 km ; France - Chinon à 243 km ; Angleterre – Dungeness à 248 km ; Belgique - Tihange à 280 km ; France - Cattenom à 288 km ; France - Civaux à 296 km ; Pays Bas - Borssele à 301 km ; Belgique - Doel à 305 km.  <p>Il existe également un réacteur de recherche, plus petit qu'un réacteur de centrale nucléaire, à Saclay (91).</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>Les conditions climatiques, notamment les vents violents, peuvent aggraver les conséquences d'un accident nucléaire.</p>	
Conséquences	
<p>Selon leur concentration, les particules radioactives rejetées lors d'un accident sont susceptibles d'entraîner des effets sur la santé notamment par inhalation, ingestion ou contact cutané. La nature et l'intensité du risque dépendent fortement de la nature et des quantités de matières rejetées ainsi que de leur activité radiologique. Les effets peuvent être immédiats en cas d'irradiation aiguë (lésions cutanées ou des organes) ou différés en cas d'irradiation chronique (cancers, leucémie, etc.). Suivant les études épidémiologiques, le risque de développer un cancer de la thyroïde est beaucoup plus important lorsque que le sujet exposé aux particules radioactives (iode radioactif) est jeune.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>La circulaire interministérielle n° DGS/DUS/DSC/2011/64 du 11 juillet 2011 définit, en cas d'alerte nucléaire, le cadre de la mise à disposition des comprimés d'iodure de potassium aux populations situées dans des zones non couvertes par un plan particulier d'intervention (PPI). Cette circulaire prévoit notamment que des stocks de comprimés soient constitués et gérés par l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) et que chaque préfet organise dans son département, avec l'aide des communes, les modalités de mise à disposition à la population, en urgence, des dits comprimés.</p> <p>L'organisation à mettre en place est en cours de discussion entre les services de l'Etat, l'ARS et les services municipaux.</p>	



Risque nucléaire

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Informez-vous sur les consignes de sécurité à tenir lors d’une alerte.

Jusqu’à indication contraire, vous pouvez consommer l’eau du robinet (prévoyez tout de même des réserves d’eau embouteillée et des provisions entreposées chez vous).

Ne stockez pas des comprimés d’iodure de potassium chez vous car leur efficacité diminue avec le temps.

Ne consommez pas de comprimés avant l’autorisation donnée par l’autorité compétente.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.

La mise à l’abri peut être ordonnée par les autorités, dans ce cas rentrez à l’intérieur d’un bâtiment.

Arrêtez la ventilation mécanique sans pour autant obstruer les prises d’air correspondantes.

Évitez de téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours.

Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer à des risques inutiles et gérer les secours.

Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille.

Ne sortez qu’en fin d’alerte ou sur ordre d’évacuation. Si vous êtes impérativement obligé de sortir, protégez-vous puis débarrassez-vous le plus possible des poussières radioactives avant de rejoindre la pièce servant d’abri. Dès l’entrée dans le local, lavez-vous les parties apparentes du corps et changez de vêtements (utilisez le point d’eau le plus proche afin d’éviter de disperser des poussières radioactives).

Vous serez informé des mesures à prendre pour vous, votre famille et vos biens, par la radio.

Si une évacuation était décidée par les autorités, prenez les moyens de transports prévus pour votre transfert.

Suivez les recommandations des autorités quant aux restrictions alimentaires.

Après – je fais le point

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités. (Restrictions alimentaires possibles après le passage d’un nuage de particules radioactives).

2.4. Les risques sanitaires



Risque d'épidémies graves

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion. La pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'un ou plusieurs continents. Une pandémie est susceptible de générer de nombreux malades et une désorganisation profonde de la société. Cela a pu être constaté lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la grippe A (H1N1) de 2009.</p>	<p>Sur le territoire parisien de nombreux échanges et correspondances ont lieux. Ceux-ci peuvent, une fois l'épidémie déclarée, favoriser la transmission de celle-ci.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>La densité de la population, le tourisme, les flux de marchandises sont des facteurs aggravants puisqu'ils permettent une transmission rapide entre les personnes.</p>	
Conséquences	
<p>En cas de pandémie très importante, le nombre de décès pourrait être très important à Paris, majoritairement parmi les personnes fragiles (enfants et personnes âgées) qui sont plus susceptibles d'être affectées par une épidémie ou une pandémie. Il y aurait en outre un impact important sur la société, provoquant une désorganisation des systèmes de santé et économiques ainsi que des transports.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>La Ville dispose d'un plan de continuité d'activité (PCA) lui permettant la poursuite de ses activités essentielles en cas d'épidémie ou pandémie.</p>	



Risque d'épidémies graves

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Respectez les règles d'hygiène.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Écoutez la radio (France Bleu 107.1) ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.

Évitez les contacts avec les malades.

Portez un masque pour protéger votre entourage lorsque vous êtes grippé ou vous protégez de ceux qui peuvent l'être.

Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon.

Aux premiers doutes ou symptômes, adressez-vous à votre médecin traitant ou si votre état de santé est alarmant, faites le 15.

Utilisez des mouchoirs en papier à usage unique jetez les dans une poubelle fermée.

Suivez les recommandations des autorités sanitaires en cas d'épidémie très grave.

Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer à des risques inutiles.

Après – je fais le point

Si les symptômes apparaissent ou persistent, adressez-vous à votre médecin traitant.

En cas d'épidémie, nettoyez bien ou détruisez, suivant les consignes des autorités, les affaires utilisées par les personnes malades.



Risque lié aux températures extrêmes

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>A Paris, une journée est définie comme inhabituellement chaude quand la température ambiante à l'ombre dépasse les 31°C dans la journée. Le risque est accru si les températures nocturnes restent au-dessus de 21°C. Le plan canicule est déclenché si ces températures se reproduisent 3 jours consécutifs.</p> <p>Elle est inhabituellement froide si les températures diurnes sont en dessous de 0°C et si les températures nocturnes sont inférieures ou égales à -5°C et qu'elles durent 2 jours consécutifs. En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (novembre/décembre) ou tardifs (mars) sont également possibles.</p>	<p>La Ville de Paris est située dans une zone de climat tempéré à dominante océanique où l'influence de l'océan Atlantique prédomine. Ce climat tempéré ne signifie pas cependant que des phénomènes habituels ne puissent atteindre une ampleur exceptionnelle ou que des phénomènes inhabituels ne puissent pas se produire.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>La pollution atmosphérique aggrave les risques d'impacts sanitaires, notamment lors d'un épisode de fortes chaleurs.</p>	
Conséquences	
<p>En cas de forte de chaleur, le risque de « coup de chaleur » (augmentation de la température du corps). Les enfants et les adultes transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température, mais de fait perdent beaucoup d'eau et risquent la déshydratation. La chaleur est propice à l'augmentation des concentrations en polluants dans l'air, pouvant également provoquer indirectement des crises d'allergies plus ou moins graves. Les personnes les plus fragiles sont les personnes âgées de plus de 75 ans, les enfants et nourrissons, ou encore les personnes atteintes d'une maladie chronique pour qui il est plus difficile de maintenir la température du corps à 37°C.</p> <p>En cas de vague de froid, les risques principaux sont l'hypothermie et la déshydratation. Celles-ci peuvent avoir des répercussions graves sur la santé. En outre, le froid peut provoquer l'apparition ou l'aggravation de maladies cardio-vasculaires, respiratoires, neurologiques ou encore de gelures.</p> <p>De plus, les conditions climatiques peuvent engendrer des incidents sur les moyens de transports de personnes et sur les réseaux d'énergie.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>Afin de limiter les conséquences des épisodes liées à des températures extrêmes, la Ville de Paris engage différentes mesures de prévention et de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle assure une veille météorologique afin de prévoir les périodes de grands froids ou de fortes chaleurs ; - elle dispose d'un plan d'urgence hivernale (de novembre à mars) et d'un plan canicule (de juin à août) ; - elle met en place chaque année un dispositif d'aide et d'accompagnement en direction des parisiens les plus vulnérables. Le fichier CHALEX est un fichier municipal qui recense toute personne souhaitant bénéficier d'un suivi en cas de canicule ; - la réserve communale de sécurité civile participe chaque année à l'opération « commerçants solidaires ». Des documents sur la canicule destinés aux personnes âgées, isolées et à ceux qui en sont proches, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap sont remis aux commerçants membres du réseau ; - elle élabore un dispositif de communication visant à sensibiliser et protéger les populations des conséquences sanitaires d'une canicule ou d'un épisode de grand froid ; - en période hivernale, elle ouvre des gymnases pour les plus démunis et effectue des maraudes. 	



Risque lié aux températures extrêmes

FICHE CONSEIL

Episode de fortes chaleurs

Avant – Je m’informe et je me prépare

Vous êtes ou vous connaissez dans votre entourage une personne vulnérable (personnes âgées, isolées ou handicapées), inscrivez-vous (là) sur le " fichier CHALEX " de la mairie de Paris en appelant la Ville au 39.75 ou en complétant et retournant le formulaire d’inscription disponible sur le site internet Paris.fr.

Prévoyez un climatiseur et/ou ventilateur, un brumisateur, des boissons fraîches pour faire face aux vagues de fortes chaleurs.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).

Passez plusieurs heures chaque jour dans un endroit frais et privilégiez les endroits ombragés.

Buvez régulièrement de l’eau, entre 1.5 L et 2 L par jour.

Ne buvez pas d’alcool ni de boisson trop sucrée.

Rafrichissez votre corps: douche, brumisateur.

Eviter l’exercice physique en extérieur ou des endroits très chauds et mal aérés.

En cas de prise de médicaments, n’hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou pharmacien.

Fermez les volets et fenêtres en journée et aérez votre logement en soirée.

Prenez régulièrement des nouvelles des personnes isolées et donnez-en également à votre entourage.

En présence d’une personne victime d’un malaise ou d’un coup de chaleur, composez le 112.



Après – je fais le point

La réhydratation ne doit jamais se faire sans avis médical afin d’éviter les troubles métaboliques par consommation excessive d’eau.

Episode de grand froid

Avant – Je m’informe et je me prépare

Prévoyez de l’eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d’électricité) et vos médicaments.

Prévoyez des vêtements chauds en cas de coupure d’électricité.

Vérifiez le bon état de marche de vos installations de chauffage, ne bouchez pas les aérations et aérez votre logement une fois par jour.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.

Mettez plusieurs couches de vêtements plus un coupe-vent imperméable et couvrez particulièrement les parties de votre corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds. Couvrez votre nez et votre bouche pour respirer de l’air moins froid.

Mettez des chaussures de nature à éviter les chutes sur les sols glissants.

Chauffez votre logement sans le surchauffer et assurez-vous de sa bonne ventilation.

En présence d’une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, composez le 115.

Evitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas.

Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas d’alerte météo de niveau 3.

Restez chez vous autant que possible et évitez de sortir le soir car il fait encore plus froid.

Nourrissez-vous convenablement et ne buvez pas d’alcool car cela ne réchauffe pas.

Ne faites pas d’efforts physiques en extérieur.

Les surcharges électriques constituent un risque d’incendie lorsque plusieurs appareils de chauffage sont branchés sur une même prise.



Risque lié à une atteinte au réseau d'eau potable

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Les principaux risques pesant sur le réseau d'eau potable parisien sont des risques:</p> <ul style="list-style-type: none">- d'interruption de la distribution en eau qui peuvent être due à une baisse importante de la quantité d'eau disponible ou d'une dégradation de la qualité de l'eau ;- de pollution accidentelle (contamination bactérienne, déversement de produits toxiques ou d'effluents radioactifs) ;- d'acte de malveillance ;- de conditions climatiques exceptionnelles (canicule, crue, sécheresse).	<p>L'eau distribuée à Paris provient pour une moitié de sources situées dans un rayon de 80 à 150 kilomètres de la capitale, pour l'autre moitié de captage en Seine et en Marne. Eau de Paris dispose de plusieurs unités de production. Pour les eaux d'origine souterraines, ces unités se trouvent à l'Hay-les-Roses (Val-de-Marne) et à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) ; pour les eaux de surface, les unités de production sont situées à Orly et à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne). Une fois traitée, l'eau est dirigée vers cinq réservoirs principaux, dont trois sont localisés sur le territoire parisien.</p> <p>La consommation moyenne quotidienne d'eau potable à Paris est actuellement de 480 000 m³.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>Les conditions climatiques extrêmes et les conditions sanitaires peuvent influencer la quantité et/ou la qualité de l'eau.</p>	
Conséquences	
<p>Si l'eau ingérée est non potable, elle peut entraîner l'apparition de maladies parfois mortelles : diarrhées, choléra, poliomyélite, amibiases, typhoïde, dysenterie, etc. Si ces maladies se rencontrent encore dans de nombreux pays, ce n'est pas le cas à Paris. Néanmoins, il convient d'observer certaines précautions tant au stade de la production qu'à ceux de la distribution ou de la consommation de l'eau.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>La gestion de l'eau potable à Paris est assurée par Eau de Paris. Cet établissement public de la Ville de Paris, à caractère industriel et commercial, gère l'ensemble du circuit de l'eau depuis le captage dans les régions les plus éloignées jusqu'à l'arrivée au robinet des consommateurs. Il est garant de la qualité de l'eau. A ce titre, l'eau distribuée à Paris respecte les 56 paramètres de potabilité définis par le code de la santé publique dans le cadre des normes européennes.</p> <p>La diversité des unités de distribution contribue à sécuriser l'approvisionnement. Sous réserve d'être alimentées en électricité et en produits de traitement, la production et la distribution d'eau potable ne devraient pas connaître de dysfonctionnements majeurs.</p>	



Risque lié à une atteinte au réseau d'eau potable

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Si vous buvez l'eau du robinet, prévoyez quelques bouteilles d'eau potable en cas d'une atteinte au réseau d'eau potable et pensez à faire une rotation des stocks lorsque la date limite de conservation approche.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Respectez les consignes données par les pouvoirs publics.

Respectez les dates de péremption en cas de stockage d'eau en bouteille afin de ne pas s'exposer à la dégradation naturelle de la qualité de cette eau.

Après – je fais le point

A la suite d'une interdiction, ne consommez l'eau du robinet qu'après accord des autorités compétentes.



Risque lié à une atteinte de la chaîne alimentaire

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>L'atteinte à la chaîne alimentaire correspond au développement de micro-organismes toxiques. Elle peut se faire par l'introduction ou la fabrication d'une toxine ou bactérie qui se développe dans des conditions favorables telles que le non-respect de la chaîne du froid ou un mauvais stockage (humidité, acidité, etc.).</p>	<p>En cas de crue exceptionnelle de la Seine, voire d'inondation de la voie publique parisienne, Paris pourrait connaître des difficultés d'approvisionnement des denrées alimentaires. Le réseau de distribution de quartier pourrait être sérieusement impacté.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>Le manque d'hygiène, le non-respect de la chaîne du froid, des conditions climatiques particulières (canicule, etc.) peuvent favoriser et/ou aggraver une atteinte à la chaîne alimentaire.</p>	
Conséquences	
<p>Une atteinte à la chaîne alimentaire peut avoir pour conséquences la survenue de maladies telles que la toxoplasmose, l'hépatite A ou les toxi-infections alimentaires collectives qui peuvent toucher simultanément de nombreuses personnes.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>Afin de prévenir le risque d'atteinte à la chaîne alimentaire, la Ville de Paris applique dans ses services de restauration les règles d'hygiène, de conservation, de stockage, etc. en vigueur. Des contrôles vétérinaires sont réalisés régulièrement.</p>	



Risque lié à une atteinte de la chaîne alimentaire

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Respectez les règles d’hygiène afin d’éviter toute contamination.

Respectez la chaîne du froid et les règles de congélation.

Nettoyez votre réfrigérateur régulièrement.

Lavez-vous les mains avant et après les repas.

Suivez les recommandations des producteurs en termes de conservation et de consommation des denrées alimentaires.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

En cas d’alerte sanitaire sur la chaîne alimentaire :

- respectez les recommandations diffusées par les pouvoirs publics ;
- en cas de symptômes, consultez votre médecin traitant.

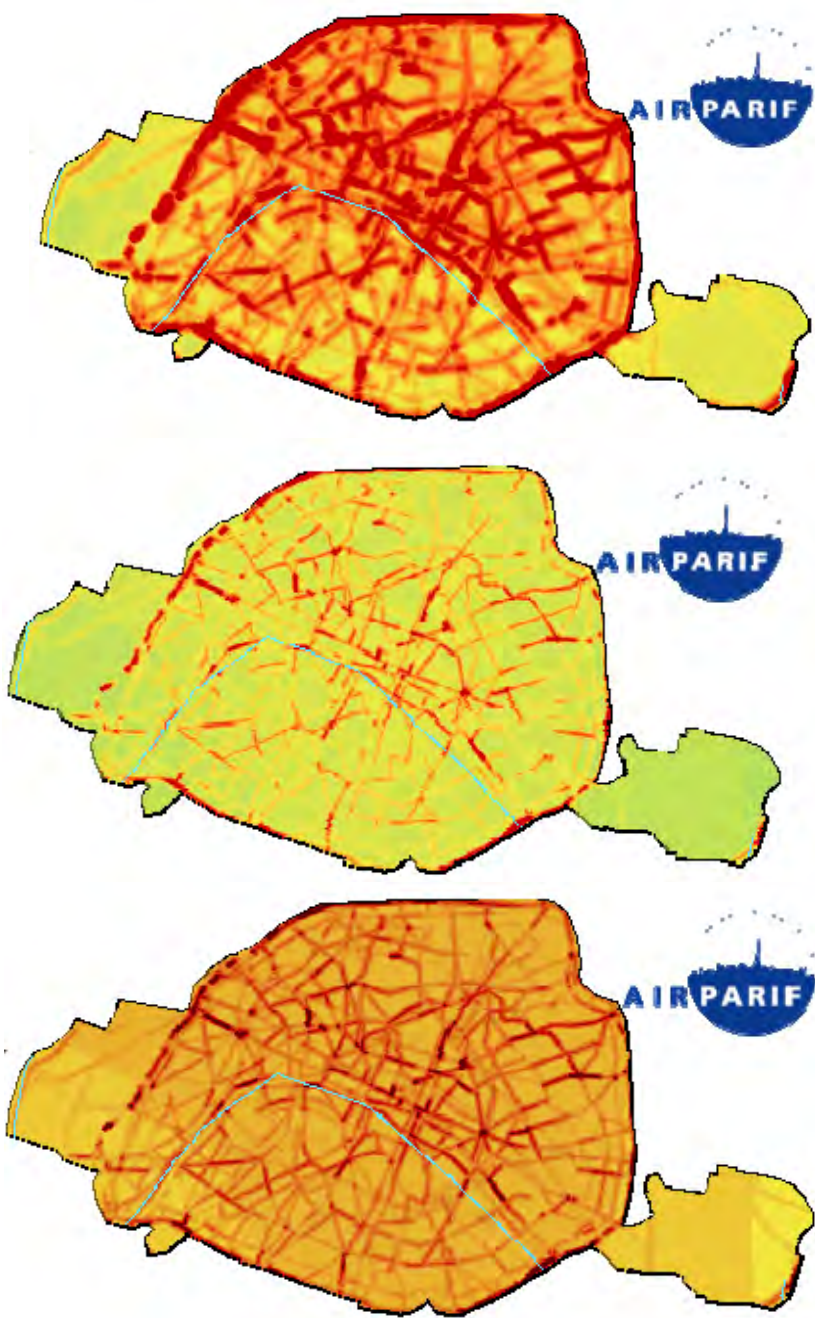
Après – je fais le point

En cas d’apparition de symptômes, consultez votre médecin traitant.



Risque de pollutions atmosphériques

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>La pollution atmosphérique est une altération de la qualité de l'air par une ou plusieurs substances ou particules présentes à des concentrations et durant un laps de temps significatifs pour créer un effet toxique.</p>	<p>Compte tenu de sa forte densité urbaine, Paris présente continuellement une importante concentration d'émissions polluantes et connaît une pollution chronique au dioxyde d'azote et aux particules fines PM₁₀ et PM_{2.5}. Des dépassements des seuils réglementaires définis au niveau européen sont fréquemment enregistrés. A Paris, le niveau de pollution est globalement homogène. Cependant, on constate un niveau beaucoup plus élevé à proximité des grands axes supportant de forts trafics automobiles.</p>  <p>Concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote sur Paris (2012)</p> <p>Concentration moyenne annuelle de particules fines PM₁₀ sur Paris (2012)</p> <p>Concentration moyenne annuelle de particules fines PM_{2.5} sur Paris (2012)</p>
<h3>Facteurs aggravants des risques</h3>	
<p>Les appareils utilisés pour la combustion au sein des foyers, les véhicules automobiles, les établissements industriels et les tours aéro-réfrigérantes sont des sources fréquentes de pollutions atmosphériques et leur utilisation accentue le risque.</p> <p>Les conditions climatiques, par des températures élevées et une absence de vent, peuvent augmenter la concentration des différentes particules dans l'air.</p>	
<h3>Conséquences</h3>	
<p>Chaque polluant a son propre impact sur la santé humaine : irritation des muqueuses, de la peau, des yeux, des voies respiratoires, diminution de la capacité respiratoire et crises d'asthme. Les personnes les plus sensibles, comme les enfants, les personnes âgées, les grands fumeurs, les malades du cœur ou des poumons sont les plus concernées par la pollution atmosphérique. Pour celles-ci, la pollution peut favoriser des maladies, en aggraver certaines et parfois même accélérer le décès.</p>	

Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque

A Paris, c'est l'association AIRPARIF, agréée par le ministère de l'environnement, qui assure la surveillance de la qualité de l'air, prévoit les épisodes de pollution, évalue l'impact des mesures de réduction des émissions et assure une mission de veille et d'alerte auprès des autorités et des citoyens. Selon les informations transmises par AIRPARIF, le préfet de police engage des procédures d'informations, de recommandations ou d'alertes conformément à l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2014.

La Ville s'est engagée dans une démarche économique responsable pour faire reculer la pollution à Paris :

- le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris surveille la qualité environnementale et évalue les risques pour la santé de contaminants physiques, chimiques et biologiques ;
- la mairie de Paris s'est dotée d'un plan de déplacement urbain (PDU) qui tente, en outre, de favoriser les modes de déplacements moins polluants (marche à pied, vélos, transports en commun) ;
- la Ville poursuit également sa politique de réduction des émissions de polluants par le renouvellement de sa flotte municipale en faisant l'acquisition de véhicules moins polluants et en limitant l'usage des véhicules en cas de pic de pollution ;
- en cas d'épisode de pollutions atmosphériques, le stationnement résidentiel des véhicules peut être rendu gratuit ;
- créée en 2002, la commission extra-municipale de l'environnement et du développement durable a vocation à réunir l'ensemble des acteurs parisiens intéressés par les différentes thématiques environnementales et d'émettre des avis et des propositions.



Risque de pollutions atmosphériques

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Tenez-vous informé de la qualité de l'air sur le site internet d'AIRPARIF (www.airparif.asso.fr).

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Tenez-vous informé de la qualité de l'air sur le site internet d'AIRPARIF (www.airparif.asso.fr).

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.

Préférez les déplacements doux comme le vélo ou les transports en commun.

Il est recommandé aux patients souffrant d'une pathologie chronique, asthmatique, insuffisant respiratoire ou cardiaque d'être "vigilants par rapport à toute aggravation de leur état".

Ne surchauffez pas votre habitation : 19°C est la température idéale pour la santé.

Évitez dans la mesure du possible les grands axes de circulation car ce sont les zones les plus touchées par la pollution.

Évitez les activités en extérieur notamment les activités physiques.

Limitez l'utilisation de solvants lors des séances de bricolage.

Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposez et aggraver les risques.

Après – je fais le point

Pour toute aggravation de votre état de santé après un épisode de pollution important, consultez votre médecin traitant.

2.5. Les risques bâtimentaires



Risque lié aux immeubles de grande hauteur (IGH)

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Un IGH désigne un bâtiment dont le plancher bas du dernier niveau est situé par rapport au niveau du sol le plus haut utilisable pour les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie à plus de 50 mètres pour les immeubles à usage d'habitation et à plus de 28 mètres pour tous les autres immeubles.</p> <p>Un immeuble de très grande hauteur (ITGH) correspond à un bâtiment dont le plancher bas du dernier niveau, mesuré comme ci-dessus, est situé à plus de 200 mètres.</p> <p>Les principaux risques sur ce type d'établissement sont l'incendie, une coupure d'électricité et les mouvements de panique si on exclut les actes de malveillance.</p>	<p>La préfecture de police établit une liste recensant l'ensemble des IGH se trouvant sur le territoire parisien. On en recense au total 180 dont 77 à usage d'habitation, 52 de bureaux, 44 mixtes, 4 d'enseignement et 3 à usage sanitaire. A Paris, les IGH sont principalement situés dans le 5^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissement.</p> <p>Chaque IGH accueille en moyenne 850 personnes, ce qui représente un enjeu important en cas d'évacuation.</p> <p>La Ville de Paris compte 3 000 immeubles qui ne sont pas IGH mais dont la hauteur est comprise entre 28 et 50 mètres.</p> <p>Paris dispose aussi d'un immeuble de très grande hauteur : la tour Montparnasse (210m).</p>
Facteurs aggravants des risques	
Conséquences	
<p>Les IGH constituent des enjeux importants en cas de survenance d'un événement, dans la mesure où leur taille complique le travail des équipes de secours et où leur capacité implique un nombre très important de personnes à prendre en charge. Un accident sur ce type d'établissement peut entraîner la perturbation d'un quartier par la mise en place des moyens de secours.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>Les immeubles de grande hauteur parisiens doivent répondre à de nombreuses règles de sécurité en termes de construction et de gestion. Ils sont soumis au respect des dispositions du code de la construction et de l'habitation portant règlement de sécurité pour la construction des IGH et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.</p> <p>En cas d'évacuation partielle ou complète d'un IGH, la mairie de Paris a mis en place des procédures particulières afin de pouvoir mettre à disposition, si nécessaire, un hébergement d'urgence, un ravitaillement (eau et nourriture) ainsi qu'une assistance sociale pour les sinistrés.</p>	



Risque lié aux immeubles de grande hauteur (IGH)

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Prenez connaissance des conditions d’évacuation, des lieux de rassemblements prévus en cas de sinistre.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Donnez l’alerte en prévenant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (112) ou le poste de sécurité de l’immeuble.

Respectez les consignes de sécurité données par les agents de sécurité sur place.

Respectez les consignes de sécurité affichées dans les circulations communes (escaliers, entrées, sorties etc.).

N’utilisez pas les ascenseurs.

Ne revenez pas sur vos pas lors d’une évacuation, informez les secours si vous avez oublié quelqu’un ou pour tout autres informations qui peuvent leurs être utiles.

Après – je fais le point

Attendez l’autorisation des autorités compétentes pour entrer à nouveau dans le bâtiment.



Risque lié aux établissements recevant du public (ERP)

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Constituent des ERP tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit, moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitations, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public, toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel.</p> <p>Ce type d'établissement est considéré comme sensible en cas de survenance d'un événement au regard du nombre de personnes qu'il peut abriter et des enjeux que cela implique en termes de sécurité des populations, d'évacuation et de prise en charge des personnes.</p> <p>Les principaux risques pesant sur ces établissements sont l'incendie et les mouvements de panique si on exclue les actes de malveillance.</p>	<p>La préfecture de police établit une liste recensant les ERP qui se trouvent sur le territoire parisien. En 2014, la Ville de Paris compte 4 526 ERP de catégorie 1 à 4, auxquels il faut ajouter 1 980 hôtels, 6 IGH, 33 résidences hôtelières.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>Le public accueilli est très varié, parfois d'origine étrangère notamment dans les ERP dédiés à la culture et au tourisme. Ceci peut provoquer des mouvements de foules importants par une incompréhension des consignes en cas d'accident.</p>	
Conséquences	
<p>Ces établissements constituent des enjeux importants en cas de survenance d'un événement dans la mesure où ceux-ci peuvent accueillir un grand nombre de personnes. Un accident sur ce type d'établissement peut entraîner la perturbation d'un quartier par la mise en place des moyens de secours.</p>	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>Les établissements recevant du public parisiens sont soumis au respect de la réglementation relative à la sécurité du public par la prévention des risques d'incendie et des mouvements de panique. Ces obligations sont définies par le code de la construction et de l'habitation, le règlement de sécurité incendie et des textes spécifiques à l'accessibilité. Ainsi, ces établissements doivent être conçus de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none">- limiter les risques d'incendie ;- alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare ;- favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique ;- alerter des services de secours et de faciliter leur intervention. <p>La Ville de Paris apporte un soin tout particulier dans ses établissements au respect de la réglementation spécifique des ERP au regard des incendies et des mouvements de panique, notamment pour les musées municipaux, les écoles, les crèches, les gymnases ou encore les piscines. Pour tester les règles de sécurité dans ces propres établissements, la Ville organise régulièrement des exercices d'évacuation et tient à jour des registres de sécurité.</p>	



Risque lié aux établissements recevant du public (ERP)

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Prenez connaissance des conditions d’évacuation, des lieux de rassemblements prévus en cas de sinistre.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Donnez l’alerte en prévenant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (112) ou le poste de sécurité de l’établissement.

Respectez les consignes de sécurité données par les agents de sécurité sur place.

Respectez les consignes de sécurité affichées dans les circulations communes (escaliers, ascenseurs, entrées, sorties, etc.).

N’utilisez pas les ascenseurs.

Ne revenez pas sur vos pas lors d’une évacuation, informez les secours si vous avez oublié quelqu’un ou pour tout autres informations qui peuvent leurs être utiles.

Après – je fais le point

Attendez l’autorisation des autorités compétentes pour entrer à nouveau dans le bâtiment.



Risque lié aux ouvrages d'art

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>Un ouvrage d'art est une construction de grande importance entraînée par l'établissement d'une voie de communication routière, ferroviaire ou fluviale (ponts, tunnels) mais également un dispositif de protection contre l'action de la terre ou de l'eau (murs, tranchées couvertes, digues) et enfin un dispositif de transition entre plusieurs modes de transports (quais et autres ouvrages portuaires).</p> <p>Les différents risques liés à ces ouvrages sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>ponts, passerelles et murs de soutènement</u> : ces ouvrages présentent un risque d'effondrement ;- <u>tunnels et passages souterrains</u> : les tunnels sont des zones où l'événement générateur de risques tels que les pannes, incidents, accidents, incendies, peut avoir des conséquences aggravées en raison de leur caractère confiné et de leur longueur ;- <u>écluses</u> : le principal risque que présentent les écluses est la rupture des portes.	<p>Paris dispose de nombreux ouvrages d'art : ponts sur la Seine, passages souterrains, boulevard périphérique, passerelles piétons, écluses, murs de soutènements.</p> <p>Le territoire parisien comporte 15 tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 mètres. Ces infrastructures constituent un enjeu important en cas de survenance d'un événement car ils peuvent compliquer l'évacuation des personnes ou provoquer un sur-accident. Le DDRM établi par la préfecture de police indique la liste des tunnels de plus 300 mètres de long. Ces infrastructures font partie d'un réseau parisien de circulation très chargé, qui peut rapidement être saturé en cas d'événement imprévu.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>Des aléas naturels comme l'inondation, les mouvements de terrain, etc. peuvent impacter la structure de ces ouvrages d'art qui deviennent au fur et à mesure de plus en plus fragiles et vulnérables. A long terme, ils peuvent s'effondrer en faisant de nombreuses victimes et causer de nombreux dégâts.</p>	
Conséquences	
<p>La survenance d'un risque sur les ouvrages d'art liés à des voies de communications peut entraîner de nombreuses victimes et paralyser la circulation dans Ville. Un tel risque peut aussi avoir des répercussions dans la petite couronne.</p> <p>Concernant les ouvrages d'art destinés à la protection contre l'action de la terre ou de l'eau, une rupture de ces ouvrages peut provoquer un déversement instantané des eaux du bief amont vers le bief aval entraînant ainsi un risque d'inondation rapide des berges avoisinantes.</p>	

Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque

La gestion des ponts, passerelles et murs de soutènement relève des services (SSOA et STBP) de la direction de la voirie et des déplacements (DVD) de la Ville qui réalisent plusieurs types d'inspections :

- une visite annuelle de chaque ouvrage ;
- tous les six ans, une inspection détaillée de l'ensemble des ponts et passerelles franchissant la Seine est réalisée par un organisme indépendant. Trois types de contrôle sont réalisés : l'inspection aérienne générale, l'inspection subaquatique des fondations et le suivi du nivellement et de l'altimétrie afin de prévenir un éventuel tassement. Ces inspections permettent d'accéder à toutes les parties de l'ouvrage, de suivre l'évolution des désordres mais aussi d'en prévenir d'éventuels ;

En fonction des résultats de cette surveillance, des travaux de consolidation peuvent être engagés.

En ce qui concerne les tunnels et passages souterrains, la mairie de Paris s'est engagée dans un programme pluriannuel de mise en conformité de l'ensemble des tunnels routiers de plus de 300 mètres de longueur. Ces travaux sont réalisés conformément à la législation relative à la commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers. A ce titre, trois passages souterrains ont été mis en conformité à ce jour : le tunnel des Tuileries (1^{er}), le tunnel du Parc des Princes du boulevard périphérique (16^{ème}), le tunnel de la porte de Pantin sur les boulevards des Maréchaux (19^{ème}). Les travaux correspondants ont porté principalement sur la réalisation d'aménagement pour l'évacuation des usagers et l'accès des services de secours, la mise en place d'équipements de sécurité et d'une surveillance adaptée à la nature de l'ouvrage et au trafic. Les couvertures au niveau de la porte de Vanves (14^{ème}) et de la porte des Lilas (Fougères dans le 20^{ème} et Lilas dans le 19^{ème}) ont été réalisées conformément aux normes en vigueur.

Pour une meilleure exploitation de la navigation et pour optimiser la sécurité des riverains et des usagers, la mairie de Paris (service des canaux) a lancé un programme de télégestion des écluses du canal Saint-Denis. Le dispositif mis en œuvre permet aux éclusiers de piloter les écluses à distance. Le service de canaux applique des consignes d'exploitation permettant de maintenir fermées les portes amont et aval des écluses sauf en cas de passage des bateaux. De plus, il réalise tous les huit ans d'importants travaux d'entretien des portes.



Risque lié aux ouvrages d'art

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Donnez l'alerte en prévenant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (112).

Écoutez France Bleu 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.

Ne restez pas à proximité des ouvrages en cas de risque.

Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer à des risques inutiles.

Après – je fais le point

Ne passez pas sur/dans ces ouvrages tant que l'autorisation n'a pas été donnée par les autorités compétentes.

2.6. Les risques particuliers

Risque lié aux grands rassemblements

FICHE EVENEMENT

Description du risque	Le risque à Paris
<p>On appelle « manifestation publique » un événement ponctuel, limité dans le temps, de nature sportive, récréative ou culturelle, à but lucratif ou non. Elle rassemble en un lieu donné (enceinte ou voie publique) de nombreuses personnes et présente potentiellement un ou plusieurs risques plus ou moins importants.</p> <p>Afin d'éviter toute gêne aux riverains et piétons et perturber le moins possible la circulation, ces manifestations ou animations sur la voie publique (chaussée et trottoirs) sont strictement réglementées.</p>	<p>Capitale et siège des pouvoirs publics, Paris est, chaque jour, le théâtre d'événements à caractère festif, sportif, commercial, caritatif ou culturel. Chaque année 6 000 manifestations revendicatives, grèves et autres mouvements sociaux débutent au sein de la capitale ou y sont relayés.</p> <p>À Paris, tous les projets de rassemblements sont soumis à l'examen du préfet de police, en charge de la police municipale et garant de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publics.</p>
Facteurs aggravants des risques	
<p>Les facteurs aggravants des risques peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none">- une menace terroriste telle qu'une alerte à la bombe dans les lieux de forte affluence ;- une intrusion dans les systèmes informatiques, une violation de données, une panne involontaire ou non des services télécoms, une coupure de courant, etc. Ces différents faits constituent des atteintes à la continuité d'activité ;- un phénomène météorologique important (tempête, orage, etc.).	
Conséquences	
<p>Les grands rassemblements de personnes sont susceptibles de provoquer des :</p> <ul style="list-style-type: none">- mouvements de foules, déclenchés par un élément de panique ;- agressions entre individus et/ou vers les forces de l'ordre ;- dégradations de l'espace public (mobilier urbain, etc.) et/ou de biens privés (commerces, voitures, etc.) ;- problèmes sanitaires, notamment en cas d'épidémie grippale très importante.	
Les actions de la Ville de Paris pour prévenir le risque	
<p>La Ville de Paris transmet les informations au sein de ses services pouvant être impactés par ces rassemblements afin d'intervenir avant ou après ceux-ci.</p>	

Risque lié aux grands rassemblements

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Se renseigner sur les fermetures des voies de circulation en cas de grands rassemblements. Diverses stations de métro peuvent aussi être fermées le temps d'un rassemblement.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Respectez les consignes de sécurité données par les agents de sécurité sur place.

Après – je fais le point

En cas de dégât sur vos biens personnels, renseignez-vous dans un commissariat sur les démarches à effectuer.

1. Système d'information et de veille

1.1. Information préventive de la population

L'information, la sensibilisation, ainsi que la diffusion de consignes de sécurité sont des actions primordiales en termes de prévention. Elles peuvent améliorer l'efficacité de la réponse communale en cas de crise en développant une culture partagée du risque, afin de rendre chaque citoyen acteur de sa propre sécurité, comme le prévoit la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile. Faire de la prévention des risques une cause partagée par tous les parisiens, c'est aussi le rôle de la Ville de Paris. Cela passe d'abord par l'information de la population. La Ville de Paris dispose de nombreux supports pour diffuser largement des informations sur les risques.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)



Conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, la Ville de Paris a rédigé son DICRIM. Ce document a pour objectif d'informer la population sur les risques majeurs qui pèsent sur le territoire de leur commune. Ce document détaille également les actions de prévention mises en place par la municipalité et indique les consignes de sécurité à appliquer en cas d'événement. Il est établi à partir du dossier départemental des risques majeurs qui répertorie les risques au niveau départemental.

Le DICRIM est mis en ligne sur le site « Paris.fr » (rubrique « Paris politique » puis « documents légaux ») et consultable en mairie d'arrondissement.

Les revues de la Ville de Paris

La Ville de Paris dispose de deux revues qui lui permettent de diffuser des informations, d'une part à l'ensemble de la population parisienne grâce à la revue « à Paris », d'autre part à l'ensemble de ses agents par le biais du journal interne « mission capitale ».

Ces deux revues sont les principaux supports de l'information écrite au sein de la Ville de Paris. En termes de gestion des risques et des crises, ils permettent une diffusion très large d'informations sur les risques, les outils et les procédures mis en place pour s'en prémunir ou encore les bons réflexes en cas d'événement.



A titre d'illustration, le journal « à Paris » est distribué trimestriellement à 1 150 000 exemplaires dont 1 million directement déposés dans les boîtes aux lettres des Parisiens.

Les sites internet de la Ville

Le site internet Paris.fr est l'outil de communication web officiel de la Ville de Paris. C'est par ce site que la mairie diffuse des informations à la population. Il est constitué d'environ 100.000 pages et comptabilise 4.500.000 visites par mois, soit environ 15 millions de pages vues chaque mois. Sa mise à jour est assurée par un réseau de 80 contributeurs. En période normale, Paris.fr permet d'informer et de sensibiliser la population sur les risques majeurs, notamment grâce à des pages dédiées.



Intraparis est une plateforme informative officielle des agents de la Ville de Paris. En période normale, Intraparis informe et sensibilise les agents sur les risques majeurs. Des pages spécifiquement dédiées à la gestion de crise constituent une partie du site intranet de la direction de la prévention et de la protection (DPP). Toutes les directions de la Ville ainsi que les mairies d'arrondissement disposent de pages qui leur sont dédiées.

Les journaux électroniques d'information

Les 173 journaux électroniques d'information (JEI) sont implantés sur l'ensemble du territoire parisien. Ils contribuent à faire connaître diverses informations à la population (type : pour tout renseignement : consulter « Paris.fr » et/ou n° tél. : 3975) ou à diffuser des informations simples et opérationnelles du type « consignes de base ».



Paris à la seconde

« Paris à la seconde » est une application mobile gratuite, disponible sur iPhone et Android. Elle permet d'être tenu informé en temps réel de tout événement qui se passe à Paris. Grâce à un système « d'alertes push », cette application permet aux personnes l'ayant téléchargé, de recevoir des informations générales, ainsi que les informations locales par arrondissement sur de nombreuses thématiques (manifestations, alertes météo, alertes pollutions, alertes équipements, conditions de circulation, etc.).

Les réseaux sociaux

La Ville de Paris est présente sur les réseaux sociaux :

- la page Facebook « Paris » comptabilise plus de 2,6 millions de « like » dont 100 853 parisiens ;
- le compte Twitter « @Paris » est suivi par plus de 400 000 followers ;
- le compte Foursquare regroupe plus de 16 300 followers ;
- le compte Instagram « Paris_maville » est suivi par plus 154 000 abonnés.

Un nouveau compte Twitter, @Parisinondation, a été créé début 2014. Celui-ci est spécialement dédié au risque d'inondation sur le territoire parisien. Ces nouveaux moyens de communication sont systématiquement associés à la stratégie de publication d'information sur Paris.fr.

Rencontres diverses

L'information de la population sur les risques majeurs passe aussi par la participation de la direction de la prévention et de la protection (pôle de gestion de crise) à certains événements, colloques dédiés à la prévention et à la gestion des risques. La DPP est aussi présente lors de rencontres avec les syndicats de copropriétés, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires, ou lors de réunions publiques dans les mairies d'arrondissement. Ces diverses réunions permettent des échanges avec la population sur les risques impactant le territoire parisien.

La réserve communale de sécurité civile

La réserve communale de sécurité civile de la Ville (RCSC) de Paris, à travers certaines missions, participe à l'information préventive de la population.

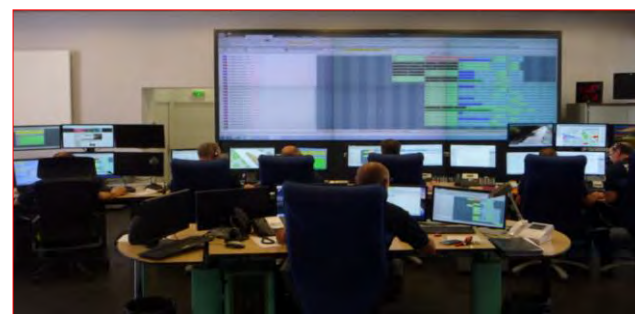
1.2. Veille

En phase normale, la Ville de Paris assure une veille permanente afin d'anticiper et de prévenir tout événement pouvant affecter la population et le territoire parisien. Ce travail de veille s'appuie sur l'échange d'informations entre la Ville et ses partenaires de la sécurité civile. La vigilance de l'ensemble des services de la Ville de Paris est assurée par les messages d'information du CVO adressés quotidiennement à l'ensemble des services municipaux.

Le centre de veille opérationnelle (CVO)

➤ Missions

Le centre de veille opérationnelle (CVO) de la Ville de Paris, installé au siège de la direction de la prévention et de la protection (DPP) au 1 place Baudoyer, 75004 Paris, fonctionne 24h/24 et 7j/7 tout au long de l'année. Celui-ci est joignable à partir du numéro suivant : **01 42 76 73 73**.



Le CVO accomplit plusieurs missions :

- il suit et régule l'activité de la DPP préalablement organisée au sein des circonscriptions, coordonne l'activité des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, des agents d'accueil et de surveillance ainsi que des correspondants de nuit et il organise les missions transverses ;
- il centralise et déclenche toutes les astreintes des directions, des mairies, du secrétariat général et du cabinet de la maire de Paris. Pour cela, il assure une veille permanente et est chargé d'alerter l'exécutif municipal de tout incident ;
- il reçoit, traite et diffuse l'information provenant de diverses sources vers les élus et les directions. Chaque jour, il émet une synthèse d'activité qui informe les élus de la Ville de Paris et les agents inscrits sur les listes de diffusion du CVO, des événements qui ont eu lieu de jour comme de nuit ;
- il est en contact permanent avec la zone de défense et de sécurité de Paris qui partage les informations dont elle dispose avec la Ville par le biais des bulletins prévisionnels de l'Etat-Major de Zone. Ces bulletins donnent des informations sur la qualité de l'air, les plans particuliers (canicule, inondation, Vigipirate), la circulation des transports en Île-de-France, les manifestations, les événements et travaux à Paris, les informations météorologiques et des informations sur la veille sanitaire. De plus, la zone de défense et de sécurité de Paris transmet des informations quant à l'évolution des secours à victimes de la BSPP et des SDIS (77, 78, 91, 95).

➤ *Moyens*

Pour mettre en application les procédures et apporter des réponses aux besoins opérationnels, le CVO dispose de nombreux outils :

- le logiciel SIC Paris. Il permet :
 - de planifier les missions et interventions des agents de la DPP ;
 - le traitement des appels téléphoniques ;
 - la géolocalisation des missions, des interventions et des équipages via le réseau radio TETRA/SICPARIS ;
 - une gestion des statistiques.
- le logiciel plan vidéo protection pour Paris : sur les 1115 caméras implantées sur le territoire parisien, 330 sont visibles par les opérateurs du CVO spécifiquement formés et habilités ;
- Baie eLogmatel permet la gestion des alarmes, de disposer d'informations sur les sites surveillés et le traitement des rapports sur les interventions ;
- un poste opérateur radio tactile TETRA permet une meilleure gestion du trafic radio ;
- une réserve de 10 téléphones portables ;
- la centralisation des astreintes de la Ville de Paris ;
- le portail CRISORSEC, permet au CVO, d'être prévenu en temps réel de toute crise grave impactant le territoire parisien ou de l'activation d'un plan de secours sur son territoire. Il s'organise autour d'une main courante regroupant les acteurs chargés de gérer les événements touchant gravement la population.

La veille des agents de la Ville sur le terrain

Les agents de la Ville présents sur le terrain peuvent prévenir leur direction ou le CVO de tout incident pouvant conduire à un événement grave. Ils sont des relais efficaces en situation de veille.

Les autres moyens de veille

➤ *Le suivi des bulletins météo*

Météo France transmet quotidiennement des bulletins de veille météorologique au CVO. Ce suivi est très utile lors du plan d'urgence hivernale de novembre à mars et du plan canicule de juin à août.

Parallèlement la direction de la propreté et de l'eau (DPE) assure une veille météorologique, du 15 novembre au 15 avril, en ce qui concerne les phénomènes de neige et de verglas. Elle possède pour cela cinq stations météo qui permettent d'anticiper la mise en œuvre du « plan neige et verglas en Île-de-France (PNVIF) ». Ainsi, les stations Tour Saint-Jacques (4^{ème}), Observatoire (14^{ème}), Versailles (15^{ème}), Albert Kahn (18^{ème}) et Lilas (20^{ème}) permettent de centraliser les données climatiques de chacune des cinq zones de cohérence climatique parisienne.

La direction des espaces verts et l'environnement (DEVE) assure également une veille météorologique pour la sécurité des parcs et jardins.

Concernant le pôle gestion de crise, il assure une veille au travers du site Vigicrue ou du site avertissement pluies intenses à l'échelle des communes pour le risque d'inondation à Paris.

Tous ces bulletins de suivi sont transmis au CVO pour information.

➤ *Les bulletins de suivi des décès*

La veille du nombre de décès est assurée conjointement par l'observatoire funéraire de la DEVE et la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT). Sur la base des informations fournies par les mairies d'arrondissements, la DDCT établit de mai à septembre un bulletin quotidien récapitulatif. L'observatoire du funéraire de la DEVE publie en permanence un rapport quotidien, une analyse prévisionnelle et un bulletin mensuel récapitulatif qui sont transmis au cabinet de la maire ainsi qu'au CVO.

➤ *La vigilance permanente de la direction de la prévention et de la protection*

Le CVO réalise une veille permanente concernant tous les événements locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Celle-ci est effectuée à partir des télévisions, radios, internet et des informations transmises par différents partenaires (préfecture de police) afin d'identifier une menace potentielle le plus tôt possible. De plus, la direction de l'information et de la communication (DICOM) assure également une veille médiatique constante. Ces informations sont transmises par le CVO aux élus et aux services de la Ville de Paris.

2. L'alerte

2.1. Réception et traitement de l'alerte par le CVO

Le CVO assure la réception centralisée, le traitement, la transmission puis la diffusion des alertes qui concernent le territoire parisien.

Origine de l'alerte

L'origine de l'alerte peut être multiple :

- *Par les parisiens* : ceux-ci peuvent contacter la mairie de Paris grâce au centre d'appels du **39 75**. Il est l'interface entre la population et la Ville de Paris. Il permet à n'importe quel parisien, s'il est témoin de la survenance d'un événement, de contacter la Ville de Paris. Le 39 75, en cas d'alerte sérieuse, transmet l'alerte au CVO.
- *Par les Elus* : les élus peuvent être témoins d'un sinistre ou de toute situation problématique.
- *Par les agents de la Ville de Paris* : les agents de la Ville peuvent également transmettre une alerte. Pour cela, ils peuvent prendre contact dans un premier temps avec leur direction qui, après analyse de la situation, décidera ou non de relayer l'information directement vers le CVO. Ils peuvent aussi directement contacter le 39 75.
- *par les services de l'Etat* : le CVO est en liaison permanente avec la préfecture de police de Paris et la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). Ces entités signalent les sinistres et les crises d'importance. Les informations relatives aux événements graves sont, le plus souvent, portées à la connaissance de la collectivité par la préfecture de police, responsable des moyens de secours à Paris. Dans le traitement de l'alerte, ce partenariat entre la Ville de Paris (CVO), la préfecture de police et la BSPP est essentiel.

Traitement de l'alerte

Le CVO centralise les alertes et analyse la situation :

- description de l'événement : nature, date, heure, cause apparente ;
- impacts humains, environnementaux, matériels : nombre de victimes, blessés, décédés ;
- dispositions mises en place : mesures déjà prises, plans de secours déclenchés, périmètres de sécurité établis, recours à des services externes, évacuation du site, nombre de personnes à évacuer, locaux à réquisitionner, services informés ;
- réactions ou interventions ;
- présence éventuelle des médias.

En cas d'alerte sérieuse, elle est immédiatement transmise aux élus, aux directions et au cabinet de la maire ainsi qu'aux différents services de la Ville devant intervenir.

2.2. Transmission de l'alerte en interne via le CVO

Le système d'astreinte des élus, des directions et du cabinet du maire

Un système d'astreinte existe au sein de chaque direction de la Ville de Paris. Ce système garantit une transmission de l'alerte 24h/24 et 7j/7.

Les directions de la Ville élaborent et tiennent à jour un plan de continuité d'activités comprenant notamment la liste des personnels essentiels au bon fonctionnement de la direction en cas d'événement grave.

Système de permanence et d'astreinte dans les Directions de la Ville de Paris				
Seuils de vigilance		Jour	Nuit	Week-ends et jours fériés
Niveaux	Mesures			
0	Posture permanente	Fonctionnement normal	Astreinte ou permanence	
1	Menace imprécise	Cadre d'astreinte de direction	Astreinte de direction	
2	Menace plausible	Directeur + astreinte de direction	Directeur + astreinte de direction	
3	Haute probabilité	Directeur + astreinte de direction	Astreinte directeur + astreinte ou permanence renforcée de direction	
4	Crise majeure	Activation de la cellule centrale de crise		

Le niveau 0 correspond au fonctionnement normal des directions et caractérise la posture permanente de veille. En cas de montée en puissance des niveaux, le dispositif est complété par des astreintes des cadres de l'équipe de direction (sous directeurs, ingénieurs généraux, chefs de service, chefs de missions, voire même chefs de division, d'agence ou de bureaux). Au niveau 4, déclenché en cas de menace certaine, la Ville doit faire face à une crise de grande ampleur. Ainsi la cellule centrale de crise est activée par la maire ou le secrétaire général.

Le CVO met à jour chaque semaine le dossier des astreintes de la Ville de Paris.

Transmission de l'alerte en interne

Une fois l'alerte reçue et analysée, il convient de la transmettre le plus rapidement possible aux élus et aux services municipaux concernés selon les procédures suivantes qui se complètent en fonction de la gravité de la situation. Ainsi, le CVO contacte :

- **1^{ère} étape** : - le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint de permanence ;
 - le directeur de la DPP et le cadre d'astreinte de cette direction qui peut être secondé par le référent technique d'arrondissement et un contrôleur de sécurité ;
- **2^{ème} étape** : - le cadre de permanence du cabinet de la maire et celui du cabinet de la maire adjoint de permanence ;
- **3^{ème} étape** : - les cadres de permanence des directions concernés ou les directeurs ;
 - les administrations ou opérateurs divers selon instructions ;
- **4^{ème} étape** : - le chef de cabinet de la maire ou son adjoint ;
 - le cadre de permanence de la DICOM ;
 - l'adjoint à la maire de permanence ainsi que l'adjoint dont la délégation est concernée par l'événement ;
 - les élus d'arrondissements concernés de permanence.

De plus, le réseau intranet de la Ville de Paris peut permettre de diffuser des informations vérifiées et fiables auprès des 51 000 agents de la Ville dès le déclenchement d'un événement grave.

2.3. L'alerte de la population

Le rôle de la préfecture de police de Paris

L'alerte des populations « *consiste en la diffusion, par les autorités et en phase d'urgence, d'un signal destiné à avertir des individus d'un danger, imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant d'adopter un comportement réflexe de sauvegarde* »¹. L'alerte est ainsi déclenchée pour un événement grave (atteinte aux personnes pressentie) et imminent (ou en cours de réalisation). Un signal sonore ou visuel est donc transmis pour interpeller la population et la détourner de ses occupations quotidiennes.

Dès lors, l'alerte et l'information ont pour objectif « *d'accompagner les populations en temps de crise en leur diffusant des consignes de comportement leur permettant de prendre une part active à leur protection. Elles sont ainsi directement destinées aux populations mises en danger* »².

Concernant Paris, l'article L.2512-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) attribue au préfet de police une compétence de police générale de principe sur toutes les matières énumérées à l'article L.2212-2 à l'exception de compétences limitativement énumérées. Celles mentionnées au 5° de l'article L.2212-2 relèvent entièrement des pouvoirs du préfet de police. Ainsi, lorsque la situation le justifie, le préfet de police est responsable du déclenchement de l'alerte.

¹ Guide ORSEC « alerte et information des populations », tome G.4, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), ministère de l'Intérieur, juillet 2013 (Guide ORSEC AIP).

² Guide ORSEC AIP.

Ainsi, le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité d'Île-de-France (SGZDS) de la préfecture de police, en tant que service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC 75), est chargé d'activer l'alerte en cas de besoin et d'en informer la Ville de Paris. Pour ce faire, le SGZDS active les vecteurs de l'alerte de son choix, notamment les sirènes du réseau national d'alerte (RNA).

Le SGZDS est également responsable de l'information des populations, en coordination avec la Ville de Paris. Le SGZDS définit ainsi les vecteurs de diffusion de l'information (ex : médias, ensembles mobiles d'alerte, outils d'affichage dans les lieux publics, etc.) et élabore les messages comportementaux à destination de la population. A cet égard, le SGZDS peut demander à la Ville de Paris de diffuser des messages d'information sans modification de texte et sans délai sur certains vecteurs appartenant à la Ville (ex : journaux électroniques d'information).

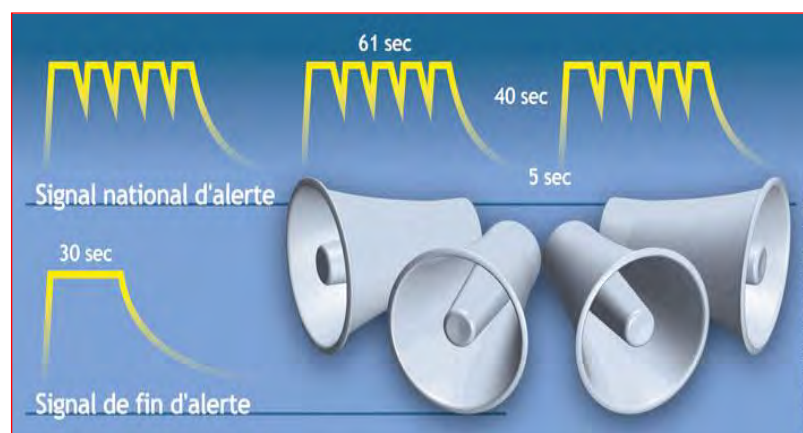
Les moyens d'alerte de la population

Dès qu'une alerte est déclenchée par le préfet de police, la Ville de Paris participe à sa diffusion le plus rapidement, le plus efficacement et le plus largement à la population. La sauvegarde de la population passe avant tout par une alerte diffusée suffisamment tôt et de façon précise aux bonnes personnes. Pour transmettre l'alerte à la population, la Ville de Paris dispose de différents moyens dont le choix sera déterminé par plusieurs critères : niveau de danger, nombre de personnes à alerter, délais. Chaque type de moyens d'alerte possède des caractéristiques qui lui sont propres et qui correspondent à certains types de risques.

➤ Les sirènes du réseau national d'alerte.

L'alerte à la population peut s'effectuer via les sirènes du réseau national d'alerte (RNA) via le SGZDS. L'espace de la Ville de Paris est couvert par ce vecteur d'alerte. C'est la direction opérationnelle des services techniques et de logistiques (DOSTL) de la préfecture de police de Paris qui gère l'ensemble du réseau de sirènes couvrant le département.

La France a défini un signal unique au plan national (décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005, arrêté du 23 mars 2007). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute 41 secondes chacune séparées par un silence de cinq secondes. Il ne peut donc pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Lorsque le signal retentit, les personnes sont invitées à se mettre à l'abri. Cette action permet d'attendre dans les meilleures conditions l'arrivée des secours. Ainsi, au signal, il est nécessaire :

- de rejoindre sans délai l'endroit clos le plus proche, de préférence sans fenêtre, en colmatant les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées, etc.) et en restant loin des fenêtres ;
- d'arrêter climatisation, chauffage et ventilation ;
- s'abstenir de téléphoner sauf détresse vitale, afin de laisser les lignes libres pour les secours ;
- d'écouter France Bleu (107.1) et/ou de regarder les informations régionales, qui diffuseront les consignes de sécurité délivrées par la préfecture de police de Paris.

Les actions à proscrire en cas de retentissement du signal d'alerte sont les suivantes :

- rester dans un véhicule ;
- aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité) ;
- téléphoner, sauf détresse vitale, afin de laisser les lignes libres pour les secours ;
- rester près des vitres ;
- ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors ;
- allumer une quelconque flamme (risque d'explosion) ;
- quitter l'abri sans consigne des autorités.

➤ *Les moyens de la Ville*

La Ville de Paris dispose, en cas de crise, des moyens d'information suivant :

- des journaux électroniques d'information : en période de crise, ils permettent d'informer rapidement la population. Les messages peuvent être ciblés par quartiers ou diffusés sur l'ensemble du territoire parisien. Ils jouent aussi un rôle préventif en cas d'annonce d'intempéries ou de températures extrêmes ;
- de Paris à la seconde ;
- du site « Paris.fr » et des différents réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, Foursquare) : en cas d'événement, l'objectif premier du site est de fournir une information factuelle précise sur la situation à un instant donné. Cette information est réactualisée en fonction de l'évolution de la situation. La communication de la Ville doit encourager les parisiens à utiliser ces canaux comme source première d'information afin de limiter la pression sur le centre d'appels téléphoniques (3975). A cet effet, un site Web caché est réalisé au préalable, de façon à pouvoir être mis en ligne immédiatement en cas de nécessité. Paris.fr peut également recevoir des messages des parisiens et y apporter des réponses. A cet effet, les messages reçus sur le site sont traités par le centre d'appels téléphoniques de la Ville. Le pôle communication de la cellule centrale de crise veille à l'analyse de ces questions pour mieux orienter la politique d'information ;
- d'Intraparis : en cas d'événement, le réseau intranet de la Ville peut permettre de diffuser des informations vérifiées et fiables auprès des agents et les tenir informés de l'évolution de la situation.

3. Le cadre opérationnel

Pour faire face à toute situation de crise consécutive à un événement grave, la Ville de Paris s'est dotée d'un dispositif permettant de rassembler l'ensemble des forces nécessaires et de coordonner les actions sur le terrain.

3.1. Schéma du cadre opérationnel

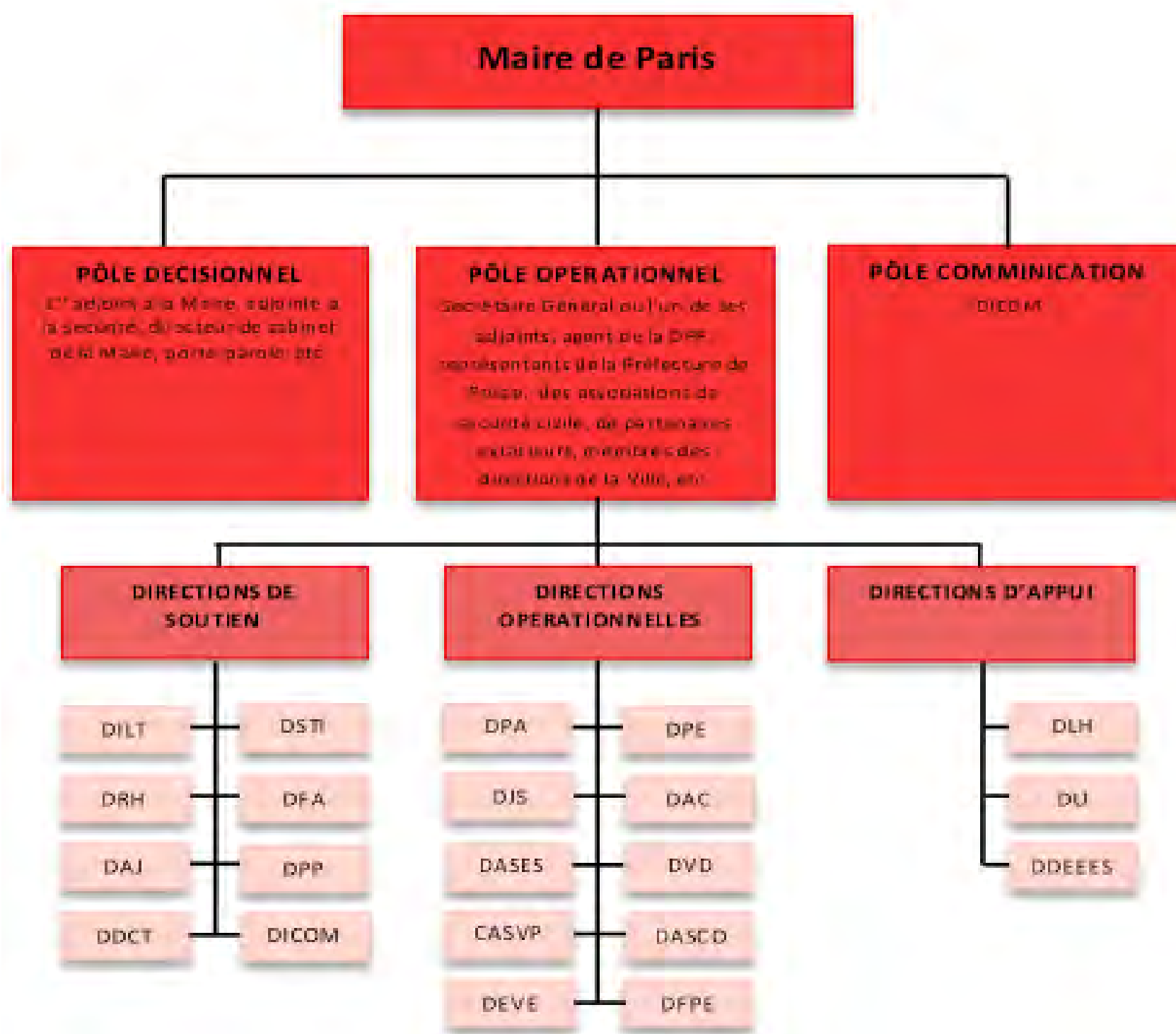


Schéma de pilotage d'une crise à la Ville de Paris

3.2. La cellule centrale de crise (CCC)

Présentation et organisation

Selon l'importance d'une crise, la maire ou le secrétaire général peut activer la cellule centrale de crise (CCC) de la Ville de Paris. L'activation de la CCC permet de réunir, dans un même lieu, l'ensemble des responsables des services de la Ville en charge de conduire l'action municipale en cas de crise grave. Ces derniers sont invités par le CVO à rejoindre la cellule le plus rapidement possible. Dans l'hypothèse d'une atteinte grave au fonctionnement normal des services de la Ville, la CCC doit permettre à une équipe restreinte de piloter le système et de guider la réponse communale en collaboration avec les autorités et les services de secours. Elle accompagne la crise jusqu'au retour à la normale.

La CCC est située à la **Caserne Napoléon, 1 place Baudoyer, 75004 Paris**. Elle se situe au rez-de-chaussée du bâtiment et se compose de trois salles très proches les unes des autres, d'un coin repos, d'un espace cuisine et des sanitaires. A chaque salle, correspond un des trois pôles suivant :

➤ *Le pôle décisionnel*

Cette salle est destinée à accueillir la maire, ses adjoints ou collaborateurs. C'est une salle indépendante, permettant la réflexion et la prise de décision.

Son équipement permet de suivre en temps réel tout ce qui se passe dans le pôle opérationnel.

➤ *Le pôle opérationnel*

Il est dirigé par le secrétaire général ou l'un de ses adjoints. **Il accueille les représentants de toutes les directions concernées par l'événement et éventuellement différents partenaires (opérateurs, associations de sécurité civile agréées, etc.).**

Pour mener à bien ses missions de coordination de l'action municipale, le pôle opérationnel dispose d'équipements informatiques, audiovisuels, de télécommunications et de radios. Le matériel audiovisuel permet une mise en commun des éléments essentiels de la situation par projection sur grand écran. De même, il est possible d'accéder aux chaînes de télévisions d'informations en continu et toutes ces données peuvent être simultanément diffusées dans les deux autres salles.



Au sein de ce pôle, la direction de salle (avec l'appui des agents de la DPP), veille à la bonne information opérationnelle des élus, des directions, notamment par la production d'une main courante électronique. Elle a accès à l'outil CRISORSEC qui assure les relations avec la préfecture de police.

➤ *Le pôle communication*

Les services de la DICOM, en charge du pôle communication, dispose d'une salle qui leur est dédiée. Elle permet de recevoir l'ensemble des sources d'information (agences de presse, télévision, etc.), mais aussi de produire et d'adresser les communiqués de la maire concernant l'événement en cours.

Depuis cette salle, il est possible d'activer l'ensemble des supports de communication de la mairie : panneaux lumineux à messages variables, journaux électroniques d'informations, le site internet Paris.fr, les sites intranet des directions, la plateforme téléphonique du 3975, les réseaux sociaux, etc.

Activation de la cellule centrale de crise

Lorsque la décision d'activer la cellule centrale de crise est prise, le CVO met en application différentes instructions afin de contacter les différents élus, cadres de permanence, etc. Selon la nature de l'événement, le CVO averti les directions concernées par l'événement afin qu'un représentant se rende en cellule centrale crise.

3.3. Les actions de la Ville

Planifications

La Ville de Paris, à travers la DPP, collabore avec l'Etat (notamment avec le secrétariat général de la zone de défense) et les grands opérateurs de réseaux (transports, télécommunications, eau, assainissement, etc.) dans le domaine des risques et des crises. Cette collaboration permet à la Ville de Paris d'adapter et d'organiser les plans de prévention nationaux (canicule, inondation, urgence hivernale, grippe aviaire, etc.) aux spécificités du territoire parisien.

En interne, la DPP collabore avec l'ensemble des autres directions de la ville via un réseau de « risks managers ». Ce réseau permet l'élaboration de documents et de procédures propres à la Ville. Ils sont destinés aux agents municipaux et à la population parisienne (DICRIM, PCS, PCA en cas de crue centennale, etc.).

Les fiches reflexes

Pour faire face aux différents événements, le CVO a mis en place plusieurs procédures confidentielles. Celles-ci ont été réalisées avec le concours de ses partenaires : directions de la Ville, protection civile de Paris, BSPP, GPIS, SNCF, etc. Ces procédures, sous forme de fiche reflexe, recensent les instructions à suivre en cas de survenance d'événement particulier et localisé : incendie, plan d'urgence hivernal, plan neige et verglas Île-de-France, plan canicule, plan contre l'engorgement des gares en situation exceptionnelle, crue, envahissement de sites municipaux, installation de campement, risques technologiques, risques naturels, etc.

4. Les moyens de la Ville

4.1. Les moyens humains

Sur le terrain, la Ville de Paris dispose de moyens humains lui permettant de gérer au mieux les effets d'un événement grave. **Son rôle de soutien à la population se traduit par le déploiement de moyens aussi bien humains que matériels ainsi que par la mise en place d'un plan ravitaillement et hébergement d'urgence pour les victimes.**

Les agents de la Ville et les élus

La Ville de Paris regroupe en une seule entité les services d'une commune et d'un conseil général. En 2013, elle compte 51 645 agents (13.4% catégorie A, 18.3% catégorie B et 68.3% catégorie C). La collectivité compte également 527 élus qui se répartissent en 163 conseillers de Paris et 364 conseillers d'arrondissement.

Les divers métiers rencontrés dans la collectivité parisienne lui permettent de faire face à de très nombreuses situations, techniques ou d'urgence sociale.

La « réserve solidaire de Paris »

Par délibération de décembre 2007, le conseil de Paris a créé une réserve communale de sécurité civile (RCSC) nommée « réserve solidaire de Paris ». Elle est chargée d'apporter son concours aux services municipaux en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

La réserve solidaire de Paris est gérée par la DPP. Elle est constituée d'agents retraités de la Ville et du département de Paris. Aujourd'hui, on dénombre environ une centaine d'agents retraités placés sous la conduite d'un coordonnateur.

Ces agents sont tous bénévoles et sont couverts par un contrat d'engagement d'un an renouvelable tacitement. Ils participent régulièrement au plan canicule ou encore au plan d'urgence hivernale.

Les partenaires

➤ *Les services de l'Etat*

La Ville de Paris collabore activement avec l'ensemble des services de l'Etat piloté par la préfecture de police essentiellement au niveau du secrétariat général de la zone de défense. En cas d'activation de la CCC, la préfecture de police est immédiatement avertie par le CVO et un de ses membres est invité à la rejoindre pour assurer une liaison permanente. Un membre de la Ville de Paris peut également rejoindre la cellule de crise de la préfecture pour relayer et partager l'information entre les deux entités. Au quotidien, la préfecture de police et la brigade des sapeurs-pompiers de Paris informent le CVO des sinistres ou événements graves survenant dans la capitale.

Des exercices de simulation de crise sont organisés conjointement avec les services de l'Etat pour coordonner les plans d'intervention, partager les méthodes et les outils et enfin renforcer le partage de l'information et la concertation en cas de survenance d'un événement.

Pour toutes les questions relatives aux risques sanitaires, la Ville de Paris entretient également des contacts réguliers avec l'agence régionale de santé (ARS), l'assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) ainsi que le service d'aide médicale urgente (SAMU). Des plans de gestion des crises sanitaires, comme le plan blanc élargi, les plans d'urgence hivernale et canicule ou des exercices de gestion de crise permettent de développer le partage des connaissances et des pratiques entre la Ville de Paris et les autres acteurs d'une crise potentielle.

➤ *Les grands opérateurs*

Les grands opérateurs de transports (RATP, SNCF), de communications (Orange, FREE, Bouygues télécom, etc.), d'énergies (EDF, GDF, CPCU, etc.), de l'eau (Eau de Paris) constituent également des partenaires de premier plan tant pour la planification de sécurité civile que pour la gestion opérationnelle.

➤ Les associations de sécurité civile

La Ville de Paris entretient également des contacts réguliers avec les associations de sécurité civile : principalement la protection civile 75 et la croix rouge. En coordination avec les services de secours et les autorités dont ceux-ci dépendent, ces associations peuvent, à la demande de la Ville de Paris et selon la gravité de l'événement, mobiliser des personnels et des moyens techniques pour porter assistance aux populations affectées. Ces organisations font partie du dispositif municipal de gestion des crises.

La Protection Civile 75

Une convention a été signée depuis 2002 entre la Ville et la protection civile de Paris. Cette association participe à la mise en place de dispositifs de secours et regroupe 500 bénévoles secouristes actifs répartis dans 12 antennes et 700 renforts exceptionnels. Parmi ces bénévoles, on identifie :

- des sauveteurs humanitaires, chefs d'équipe sauveteurs humanitaires ;
- des secouristes, chefs d'équipe de premiers secours ;
- des instructeurs ;
- des pilotes d'embarcation, secouristes nautique ;
- des logisticiens, cadres administratifs, cadres techniques, responsables d'équipe locale ;
- des médecins et infirmiers ;
- des bénévoles formés aux premiers-secours socio-psychologiques.

La PC 75 dispose également de moyens techniques d'intervention :

- 70 engins (18 véhicules de premiers secours, 23 véhicules légers dont 14 véhicules de maraudes, 17 embarcations de secours nautique, 2 motos d'intervention, 1 véhicule poste de commandement mobile, 3 véhicules logistiques, 6 remorques) ;
- une salle opérationnelle départementale (régulation et commandement) ;
- lot de matériel logistique (brancards, groupes électrogènes, éclairage et chauffage mobile, tentes etc.) ;
- un réseau radio autonome (fréquence relayée et fréquence tactique) ;
- une unité d'hébergement d'urgence (110 lits).

Au quotidien la PC 75 est une organisation tournée vers l'urgence sous toutes ses formes : réponses aux détresses physiques, psychologiques, sociales, etc. En situation de crise : incendie, canicule, neige, etc. la PC 75, peut être mobilisée pour le soutien de la population parisienne. Par ailleurs, elle dispose d'un poste de travail au sein de la cellule centrale de crise de la Ville.

4.2. Les moyens matériels

Le recensement des moyens matériels de la Ville de Paris permet à la maire d'avoir diverses informations quant aux ressources disponibles pour gérer un événement.

Sont pris en compte, pour le recensement des moyens de la Ville de Paris, les véhicules d'intervention, les véhicules permettant le transport de personnes, les équipements dédiés aux transports lourds, le parc de véhicules légers/poids lourd par directions, les véhicules et matériels spécifiques par directions, les moyens de ravitaillement de la population en alimentation et en eau, les équipements spécifiques pour faire face à certains risques, les moyens permettant de communiquer en interne mais aussi vers la population et les établissements permettant un hébergement d'urgence de la population.

Ci-après quelques éléments du recensement des moyens de la Ville sont donnés à titre informatif.

Les véhicules d'intervention

➤ L'unité mobile de commandement (UMC)

Il s'agit d'un véhicule de 3,5 tonnes permettant d'établir un poste de commandement autonome sur le terrain. Celui-ci est aménagé en bureau mobile de communication. Il est doté de moyens informatiques et télématiques (micro-ordinateur avec imprimante, scanner et photocopieur/fax, GPRS, wifi, téléphone mobile, radios). Ce véhicule, autonome en énergie grâce à un groupe électrogène embarqué, peut alors renseigner la cellule centrale de crise sur la situation de l'événement et coordonner les actions des intervenants de terrain en retransmettant les instructions du directeur de la cellule centrale de crise.



➤ Un véhicule de prestation d'urgence (VPU)

Il s'agit d'un véhicule utilitaire de déploiement rapide, destiné à la fourniture d'assistance et de denrées de premières nécessités. Le VPU est basé sur le site de la Caserne Napoléon. Il contient deux lits pliants, deux cafetières grandes capacités, des consommables (café, eau, thé, gâteaux sec, etc.), des vêtements chauds, un fauteuil roulant et un mat éclairage.

➤ Un véhicule d'hébergement d'urgence

Il s'agit d'un véhicule poids lourd toujours chargé et prêt au départ, pouvant être mobilisé en cas d'activation d'un hébergement d'urgence. Celui-ci contient un transpalette manuel, une centaine de lits pliants avec des couvertures, des tables et des chaises, des paravents, un conteneur de première intervention de nettoyage (un seau, éponges, produits d'entretien, rouleaux de papier hygiénique, une mono brosse complète, un aspirateur à eau, un aspirateur à poussières avec une pochette de sacs) et un stock de bouteilles d'eau minérale.

Le ravitaillement de la population

Plusieurs solutions adaptées à l'horaire de la survenance du sinistre et à son intensité existent :

- coffrets repas stockés au CVO ;
- achat de nourriture en liaison avec la protection-civile 75 ;
- achat de rations alimentaires d'urgence à la SNCF ;
- mobilisation des restaurants administratifs ;
- achat via un prestataire (Room Saveur) ;
- accès aux restaurants CASVP disséminés sur l'ensemble du territoire parisien ;
- véhicule de ravitaillement d'urgence de la Ville de Paris.

L'alimentation en eau potable peut se faire par :

- une réserve permanente de quatre palettes d'eau correspondant à 300 packs de six bouteilles de 1,5L ;
- une mise à disposition de citernes d'eau, de rampes de robinets et de jerricans par Eau de Paris.

L'hébergement d'urgence

En cas d'événement grave, la Ville de Paris peut mobiliser ses infrastructures d'hébergement d'urgence pour venir en aide aux populations affectées. Cet hébergement d'urgence est principalement constitué d'un réseau de gymnase permettant de disposer de 12 920 places (9 890 places en période de crue centennale). Il est basé sur des infrastructures dépendant de la direction jeunesse et sports (DJS) de la Ville de Paris et comptant 72 gymnases.

Le recensement de ces infrastructures constitue le plan d'hébergement d'urgence de la Ville de Paris. Il fournit pour chaque structure, classée par arrondissement, les éléments suivants : adresse, disponibilité, contacts, délais de mise à disposition, surface utile, équipements de confort (douches, sanitaires, chauffage, etc.), équipements disponibles sur place (lits, chaises, tables, etc.), nombre de personnes susceptibles d'être accueillies, nombre d'encadrants nécessaires, possibilités ou non de restauration, convivialités (télévision, téléphone, etc.).

ANNEXES

ANNEXE 1 : Cartes du PPRI parisien.

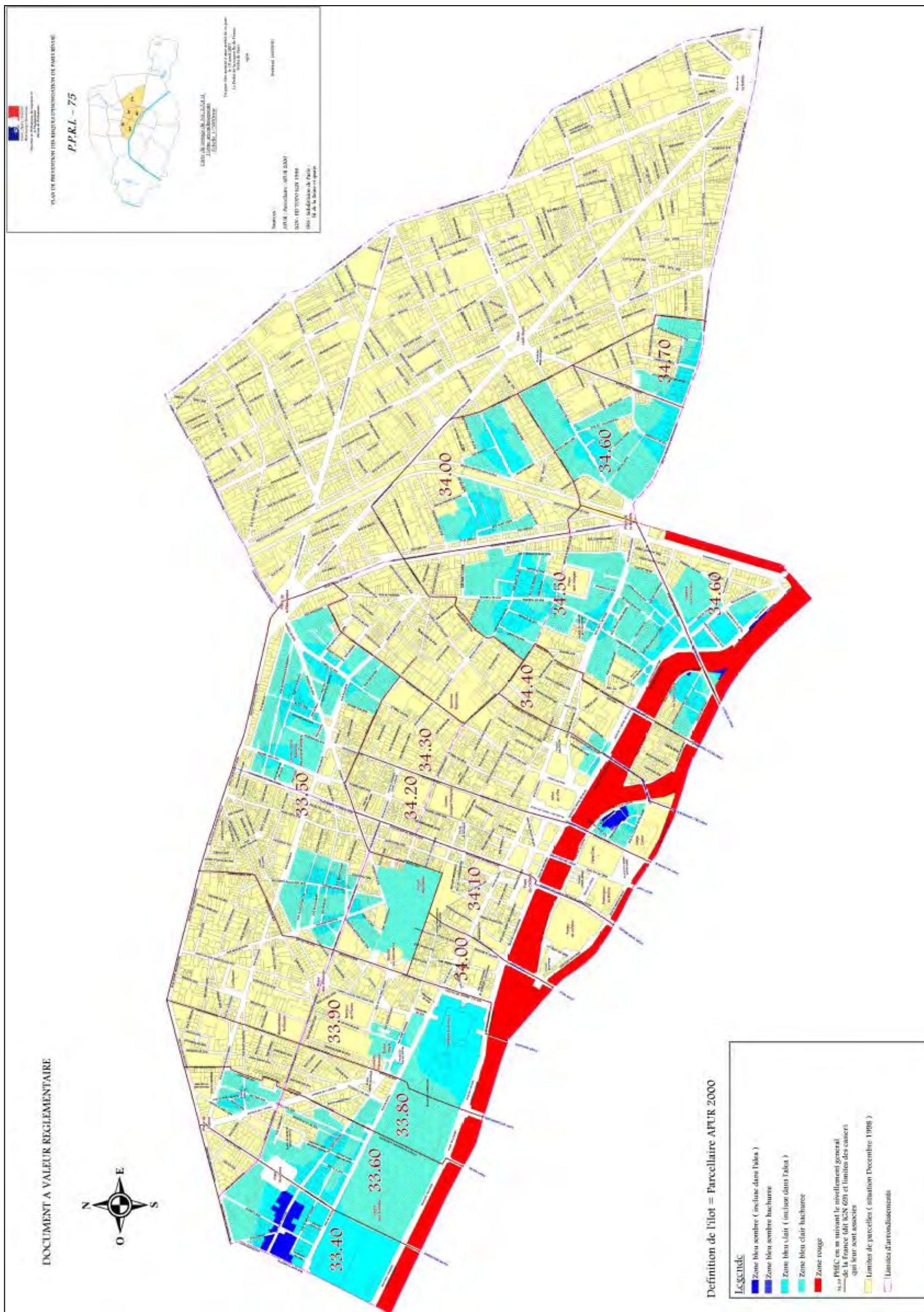
ANNEXE 2 : Localisation des zones de susceptibilités au retrait-gonflement des argiles à Paris.

ANNEXE 3 : Etablissements dits « sensibles » de la Ville de Paris.

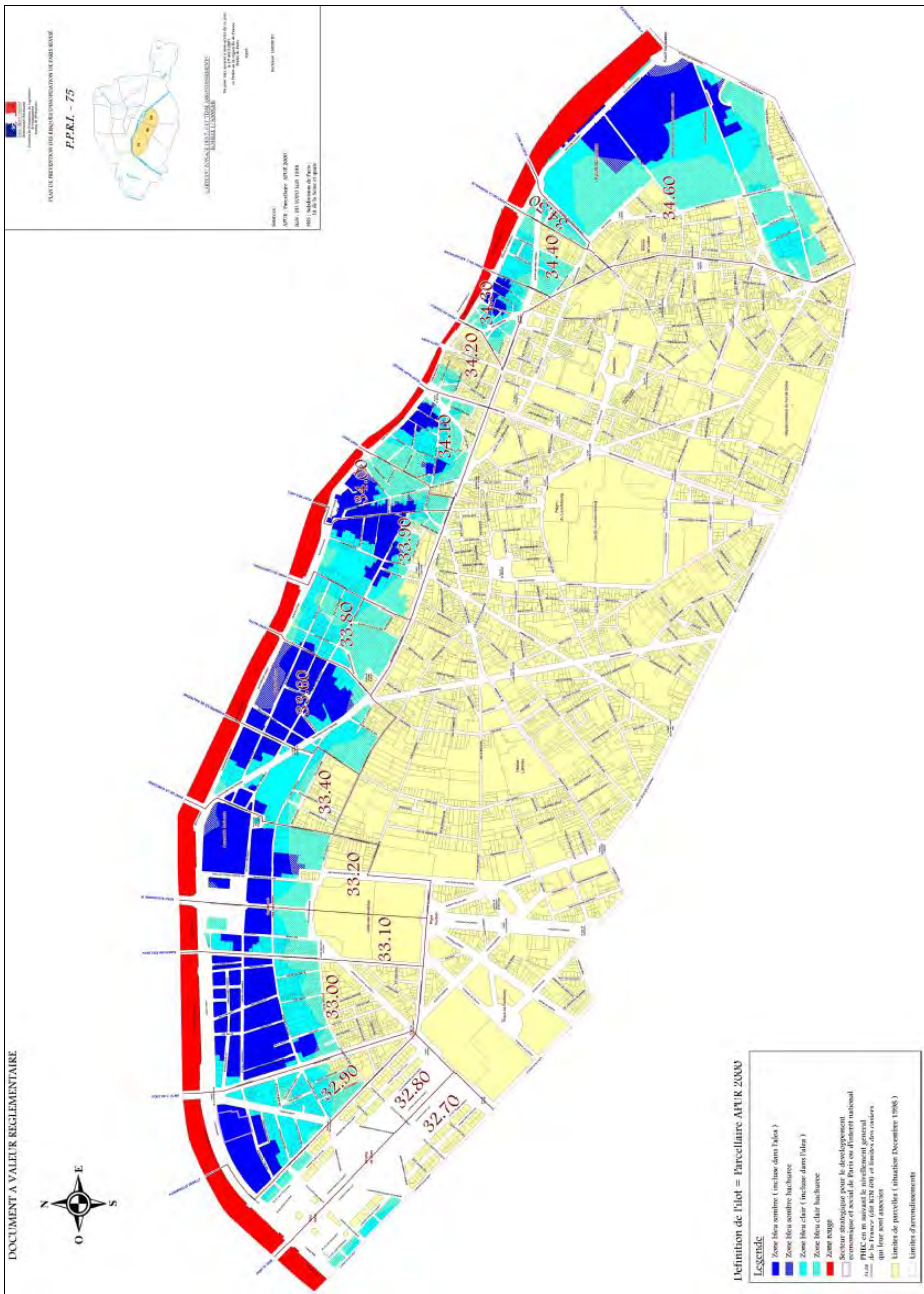
ANNEXE 4 : Les différents réseaux de transports sur le territoire parisien.

ANNEXE 1 : Cartes du PPRI parisien

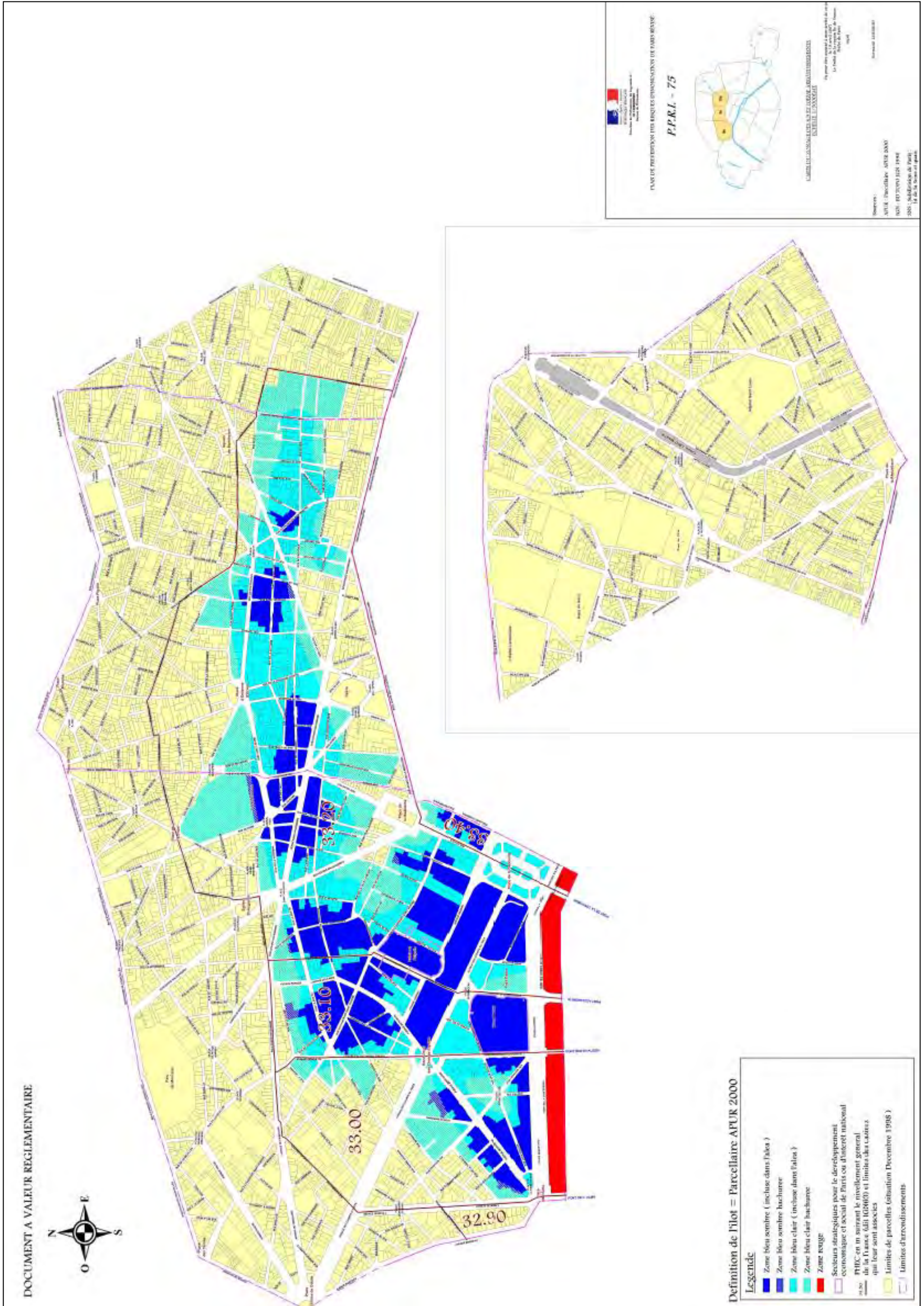
Carte du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements de Paris



Carte PPRI du 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Paris



Carte PPRI du 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Paris

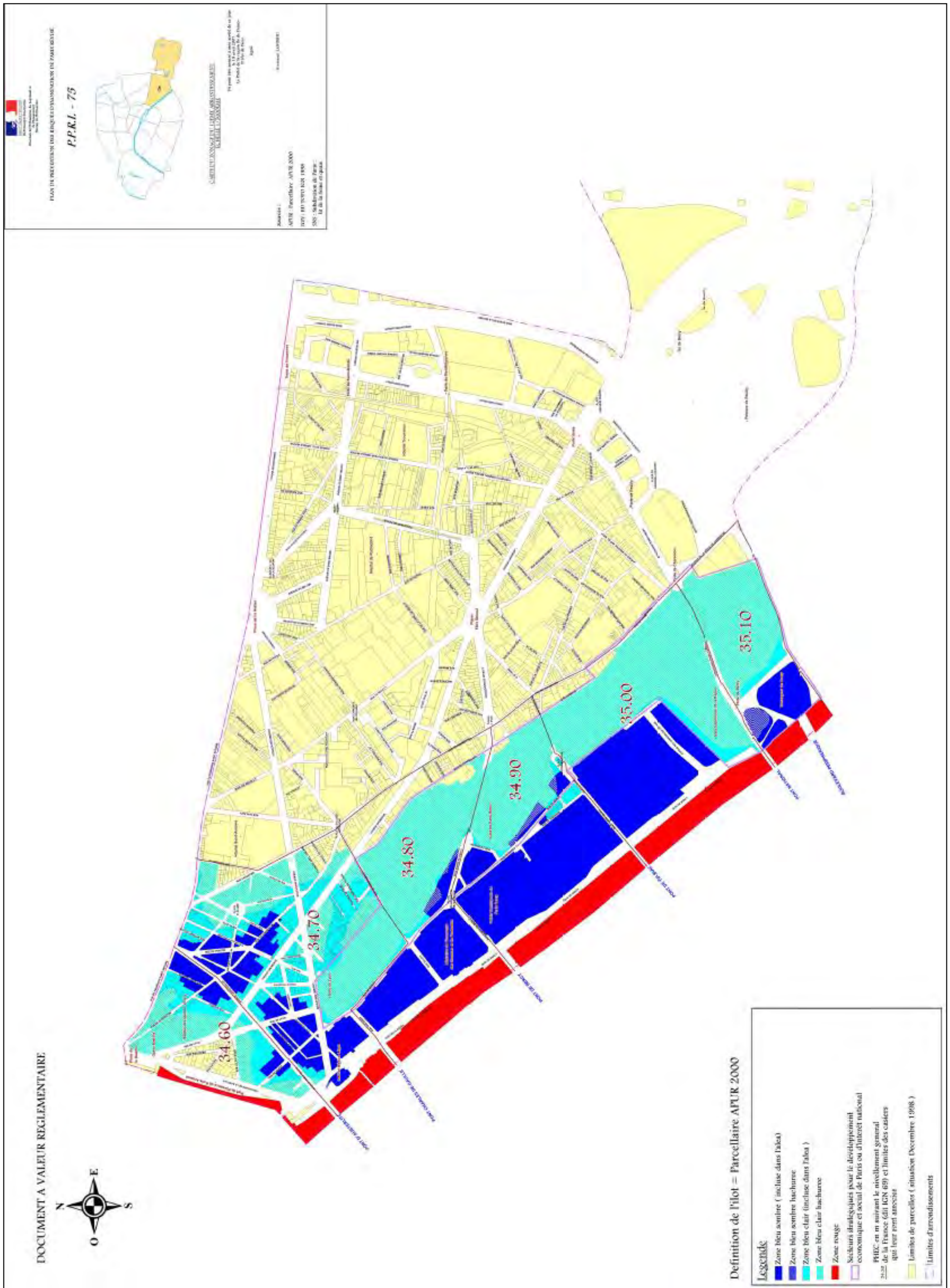


Definition de l'ilot = Parcelle APUR 2000

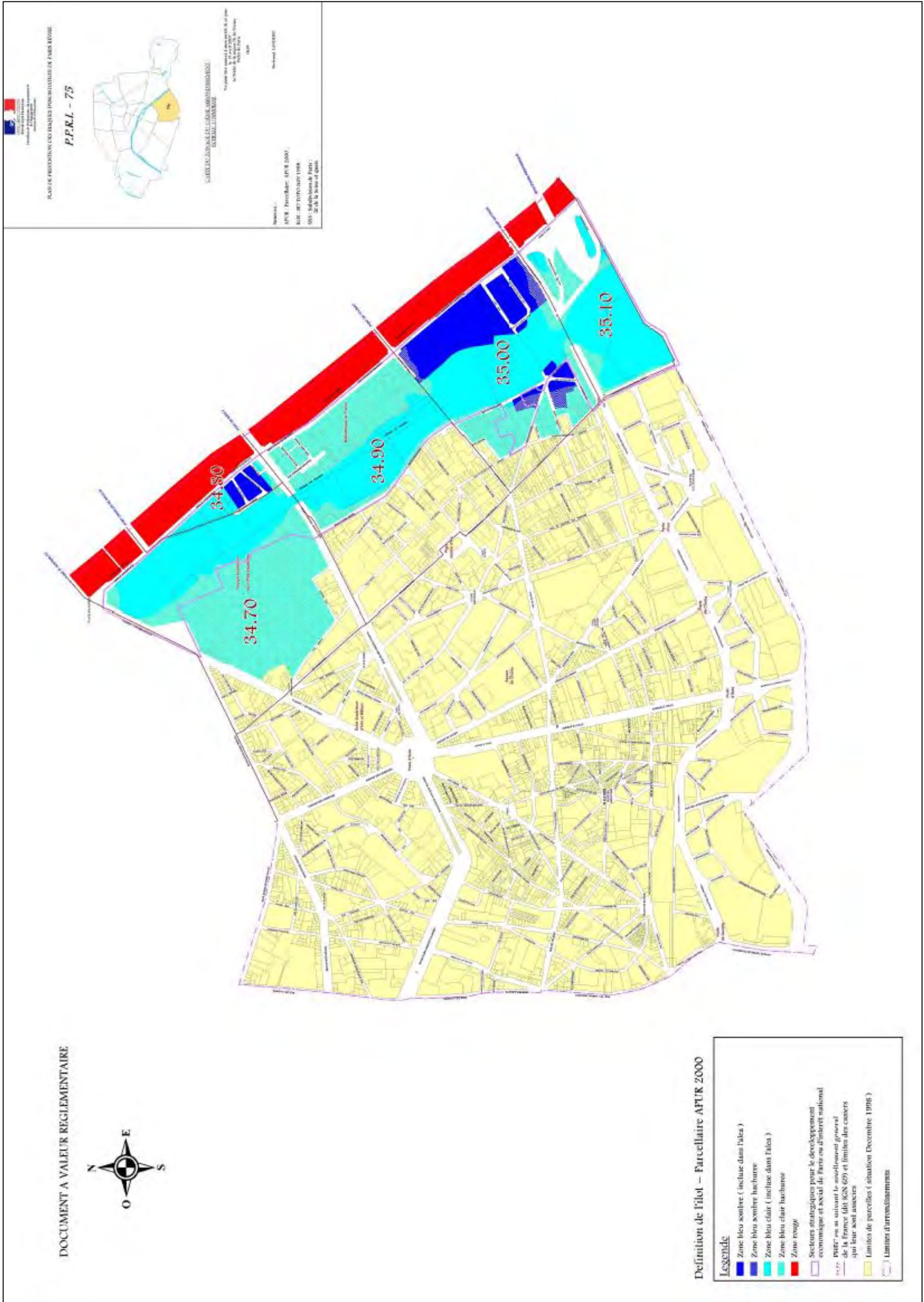
Legende

- Zone bleu sombre (incluse dans l'ilot)
- Zone bleu sombre hachurée
- Zone bleu clair (incluse dans l'ilot)
- Zone bleu clair hachurée
- Zone rouge
- Secteurs stratégiques pour le développement économique et social de Paris ou d'intérêt national
- PHIC en situation de déviation générale de la DANE (SII 10000) et limites des caisses qui leur sont associées
- Limites de parcelles (situation Décembre 1998)
- Limites d'arrondissements

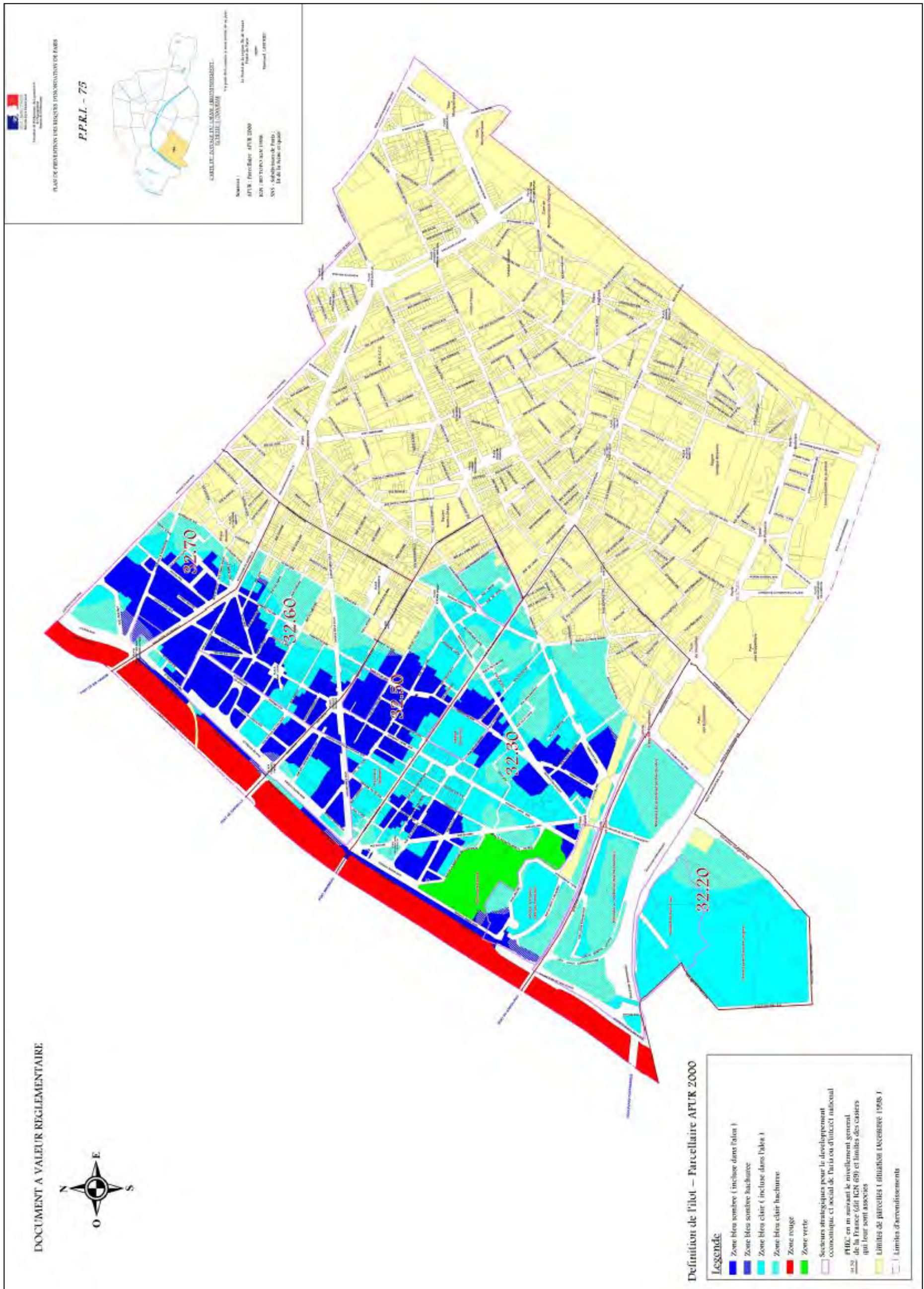
Carte PPRI du 12^{ème} arrondissement



Carte PPRI du 13^{ème} arrondissement de Paris

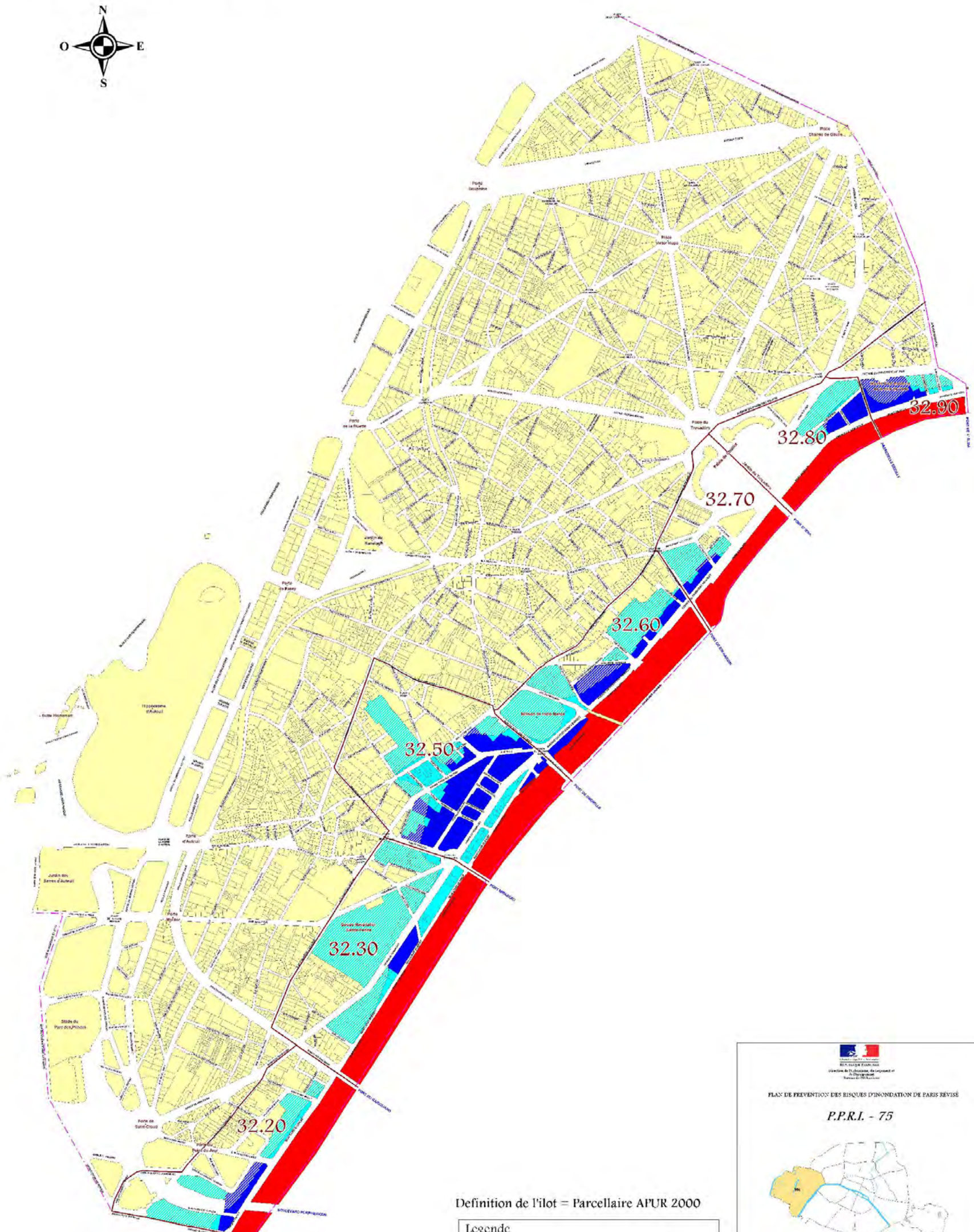


Carte PPRI du 15^{ème} arrondissement de Paris



Carte PPRI du 16^{ème} arrondissement de Paris

DOCUMENT A VALEUR REGLEMENTAIRE



Definition de l'ilot = Parcellaire APUR 2000

Legende

- Zone bleu sombre (incluse dans l'alea)
- ▨ Zone bleu sombre hachurée
- Zone bleu clair (incluse dans l'alea)
- ▨ Zone bleu clair hachurée
- Zone rouge
- PIIEC en m suivant le nivellement generale de la France (dit IGN 69) et limites des casiers qui leur sont associes
- Limites de parcelles (situation Decembre 1998)
- Limites d'arrondissements

Ministère de l'Équipement, du Transport et de l'Énergie

Direction de l'Équipement, du Transport et de l'Énergie

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE PARIS REVISE

P.P.R.I. - 75

CARTE DU ZONAGE DU 16^{ème} ARRONDISSEMENT

PARCELLES DU PLAN ALEA

ÉCHELLE 1:50000

Vous pouvez être consulté à tout moment de ce jour au 10 avril 2007, au Préfet de la Région Île de France, Préfet de Paris.

2007

SOURCES :

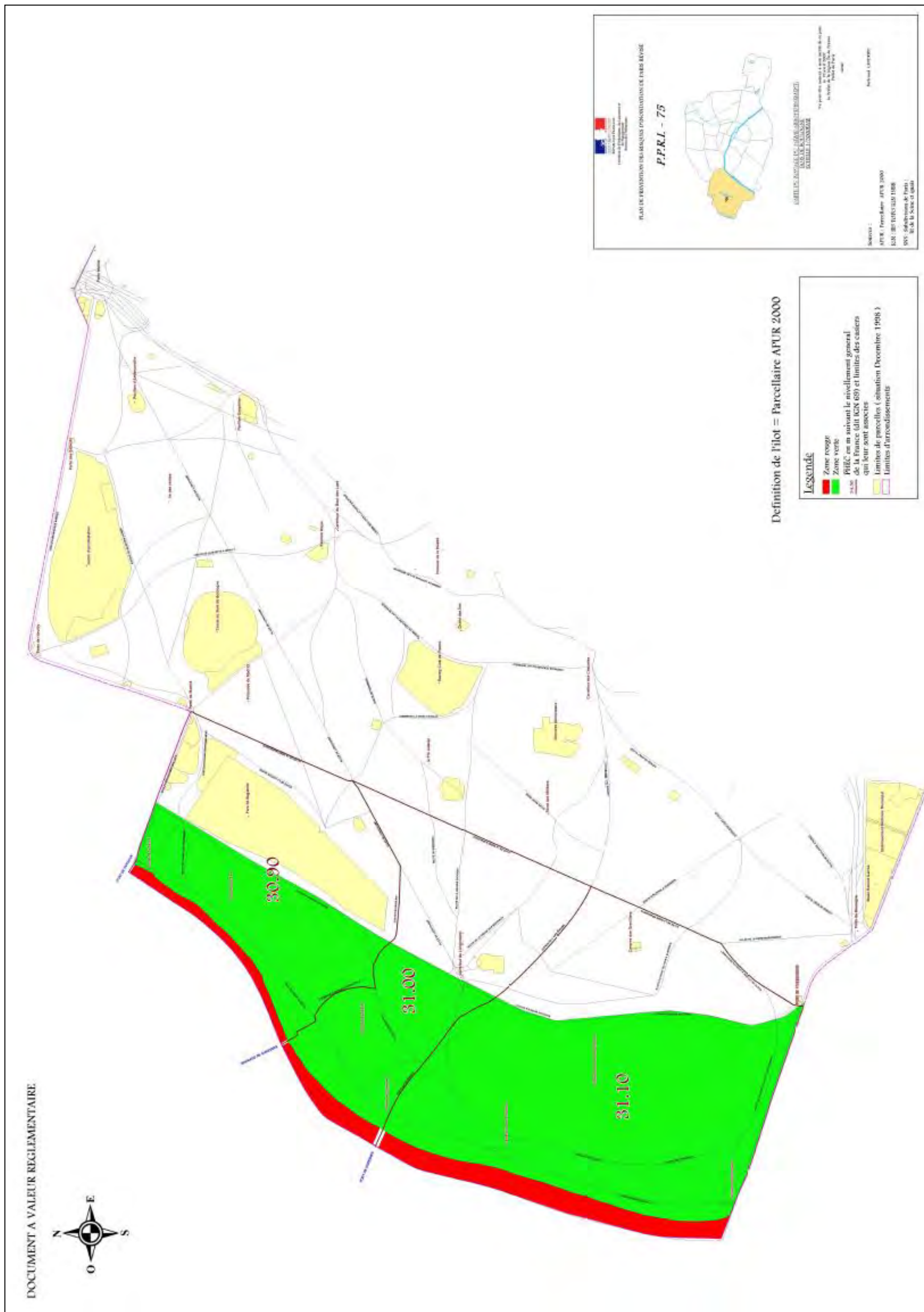
APUR : Parcellaire APUR 2000

IGN : RU TUD03 IGN 1998

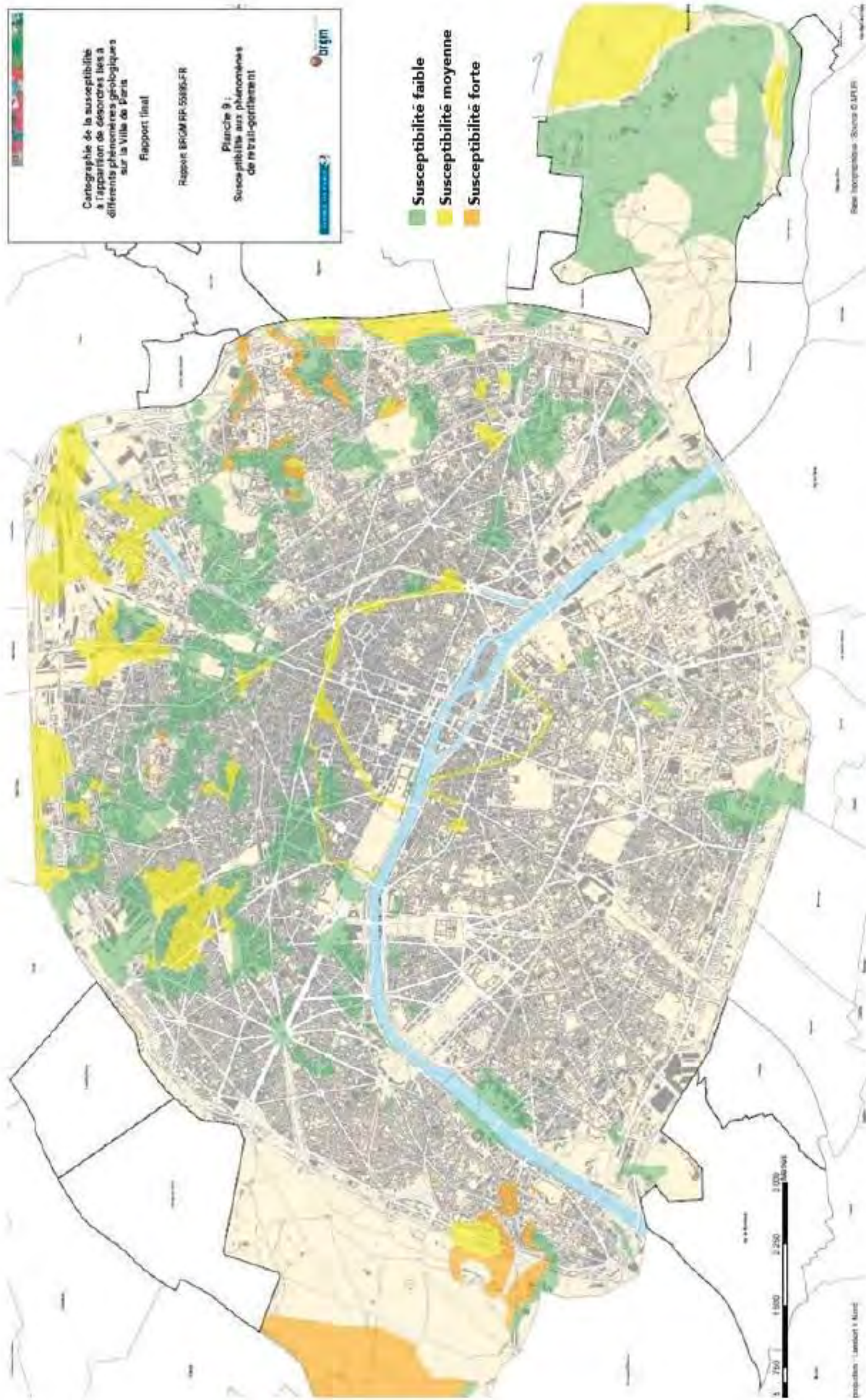
SSN : Subdivision de Paris : Île de la Seine et quai

Document : LAR-00001

Carte PPRI du bois de Boulogne de Paris



ANNEXE 2 : Localisation des zones de susceptibilités au retrait-gonflement des argiles à Paris.



Localisation des zones de susceptibilités au retrait-gonflement des argiles à Paris
Source: Mairie de Paris/BRGM.

ANNEXE 3 : Les établissements dits « sensibles » gérés par la Ville de Paris

La Ville dispose de nombreuses infrastructures dites « sensibles ». En effet, divers bâtiments, de par leur fonction stratégique, le type de population qu'ils accueillent ou les problématiques spécifiques qu'ils posent en matière de gestion des crises, doivent être recensés et bénéficier d'une attention particulière en cas de survenance d'un événement. Parmi ces établissements. Il est possible d'en identifier plusieurs :

Les établissements scolaires et les crèches

➤ Etablissements scolaires :

Les établissements scolaires de la Ville de Paris accueillent un public dit sensible (enfants de 6 à 15 ans).

Nombre d'établissements scolaires et élèves de la Ville de Paris		
<i>Source: DASCO 2013</i>		
Types	Etablissements	Elèves
Ecoles maternelles	310	137 000
Ecoles élémentaires	298	
Ecoles polyvalentes	54	
Collèges	112	57 000
Lycées municipaux	13	4400

Pour chaque établissement du 1^{er} degré un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) a été élaboré et mis en pratique. L'objectif du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

➤ Crèches et petite enfance :

Capacité d'admission au 31 décembre 2013					
Source : DFPE "Les chiffres clés 2013 »					
	Equipements municipaux		Equipements partenariaux		Total
	En régie directe	Gestion déléguée	Associatifs	Achats de places	
Crèches collectives	17 742	887	4 926	162	23 717
Crèches familiales	1 670	0	549	0	2 219
Crèches parentales	0	0	552	0	552
Haltes garderies	1 694	383	2 261	0	4 338
Jardins maternels	115	0	40	0	155
Jardins d'enfants	1 656	0	317	0	1 973
Dont jardin d'enfants de moins de 3 ans	421	0	157	0	576
Total accueil collectif (-de 3 ans)	21 642	1 270	8 485	162	31 559
Total général (y compris les + de 3 ans)	22 877	1 270	8 645	162	32 954

Nombre de structures d'accueil collectif au 31 décembre 2013					
Source : DFPE "Les chiffres clés 2013 »					
	Equipements municipaux		Equipements partenariaux		Total
	En régie directe	Gestion déléguée	Associatifs	Achats de places	
Crèches collectives	276	21	132	20	449
Crèches familiales	38	0	11	0	49
Crèches parentales	0	0	32	0	32
Haltes garderies	81	16	101	0	198
Jardins maternels	4	0	2	0	0
Jardins d'enfants	28	0	9	0	37
Total général	427	37	287	20	771

La Ville de Paris dispose aussi de :

- 13 relais Information Familles ;
- 60 centres de protection maternelle et infantile ;
- 10 structures d'accueil de protection maternelle ;
- 21 centres de planification et d'éducation familiale (trois centres départementaux, huit associatifs, neuf AP-HP, un municipal).

Les établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance

La Ville de Paris gère sept établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance situés sur le territoire parisien :

Arrondissement	Nombre d'établissement
10	1
13	1
16	1
17	1
19	1
20	2

Ces établissements accueillent des enfants de 0 à 18 ans confiés par le juge, mais aussi de jeunes adultes (18 à 21 ans). On compte 443 personnes accueillis 24h\24, dont 75 âgées de 0 à 3 ans, 90 en accueil d'urgence et 116 femmes enceintes ou avec des jeunes enfants puisque quelques établissements font foyer maternel (accueil mère\enfant).

Les établissements de santé

Les différents centres gérés par la Ville, tels que les centres de vaccination, centres de dépistage, laboratoires, centres d'adaptation psychologique, etc. n'ont pas vocation à avoir des patients présents en permanence. Les patients sont accueillis en journée sur rendez-vous.

La Ville de Paris gère :

- huit centres de santé ;
- cinq centres médico-sociaux ;
- sept centres de vaccination ;
- trois centres de dépistage anonyme et gratuit pour le sida et les IST ;
- un centre d'information et de dépistage de la drépanocytose ;
- un centre de lutte antituberculeuse ;
- trois accueils cancer ;
- deux laboratoires ;
- un service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène.

Des établissements accueillant des publics sensibles

La Ville de Paris gère que des établissements de type associatif. A ce titre les personnes âgées sont seulement accueillies en journée. Les points Paris Emeraude accueillent des personnes pour les renseigner mais ils peuvent également servir de relais pour alerter les seniors notamment en cas de canicule et leur donner les bons conseils.

Le centre d'action sociale de la Ville de Paris assure la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD), de résidences-services accueillant en leur sein un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), des centres d'hébergement d'urgence (CHU) et de réinsertion sociale (CHRS).

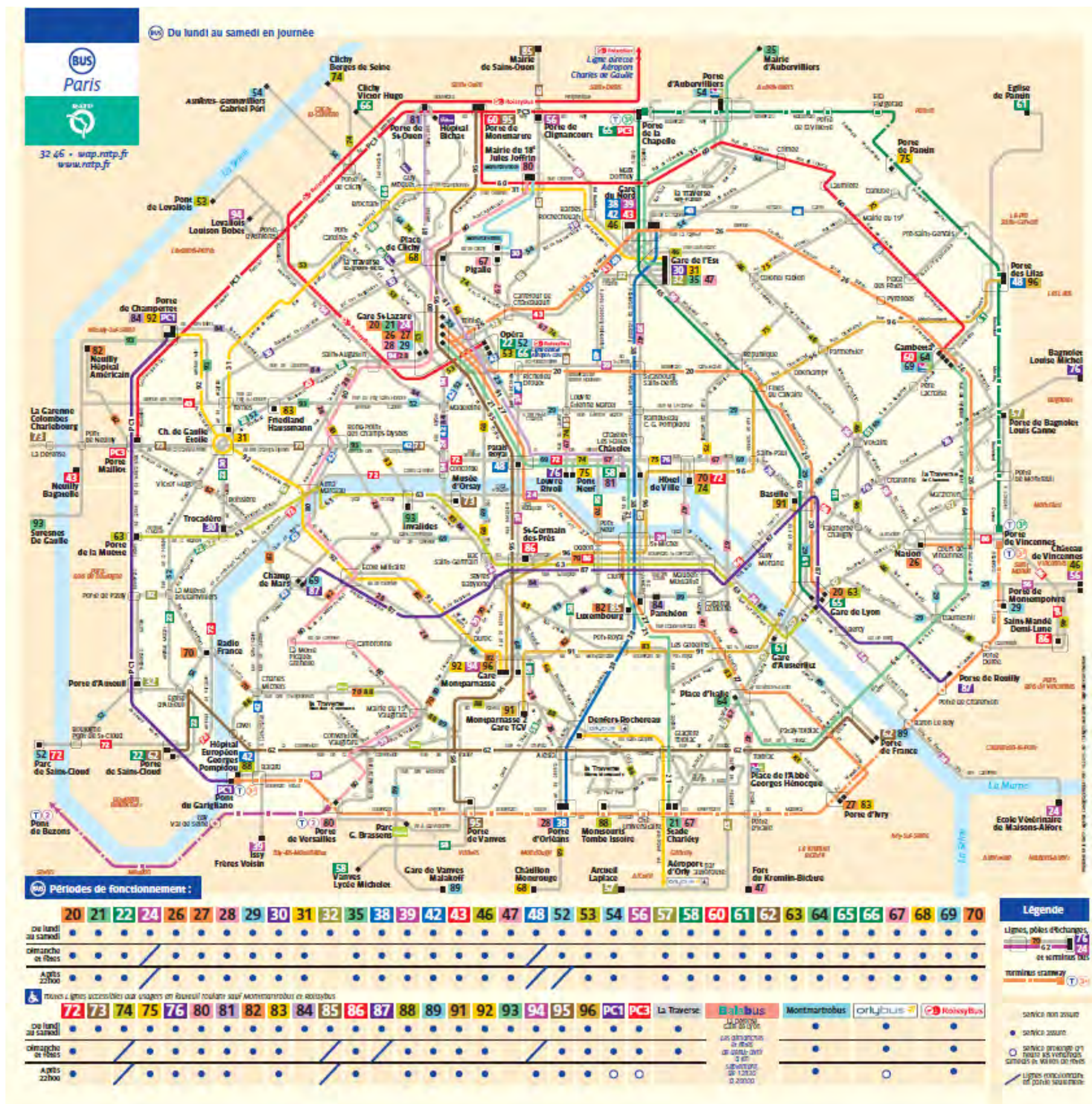
Des établissements culturels

La Ville de Paris gère 14 musées (catacombes, crypte archéologique du parvis de Notre-Dame, maison de Balzac, maisons de Victor Hugo, musée du général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - musée Jean Moulin, musée d'art moderne, musée Bourdelle, musée Carnavalet, musée Cernuschi, musée Cognacq-Jay, musée Galliera, musée de la vie romantique, musée Zadkine, Petit Palais), 69 bibliothèques et médiathèques de prêt, 17 conservatoires d'arrondissement et un conservatoire à rayonnement régional, 85 ateliers beaux-arts. La Ville a aussi en charge des travaux et restaurations d'envergure pour des monuments civils et religieux (85 églises, neuf temples, deux synagogues, tour Saint-Jacques, tour Jean sans Peur, Source du Nord et aqueduc de Belleville, balustres de la place de la Concorde, enceinte de Philippe Auguste, Pagode, colonnes du Trône).

Annexe 4 : Les réseaux de transports parisiens

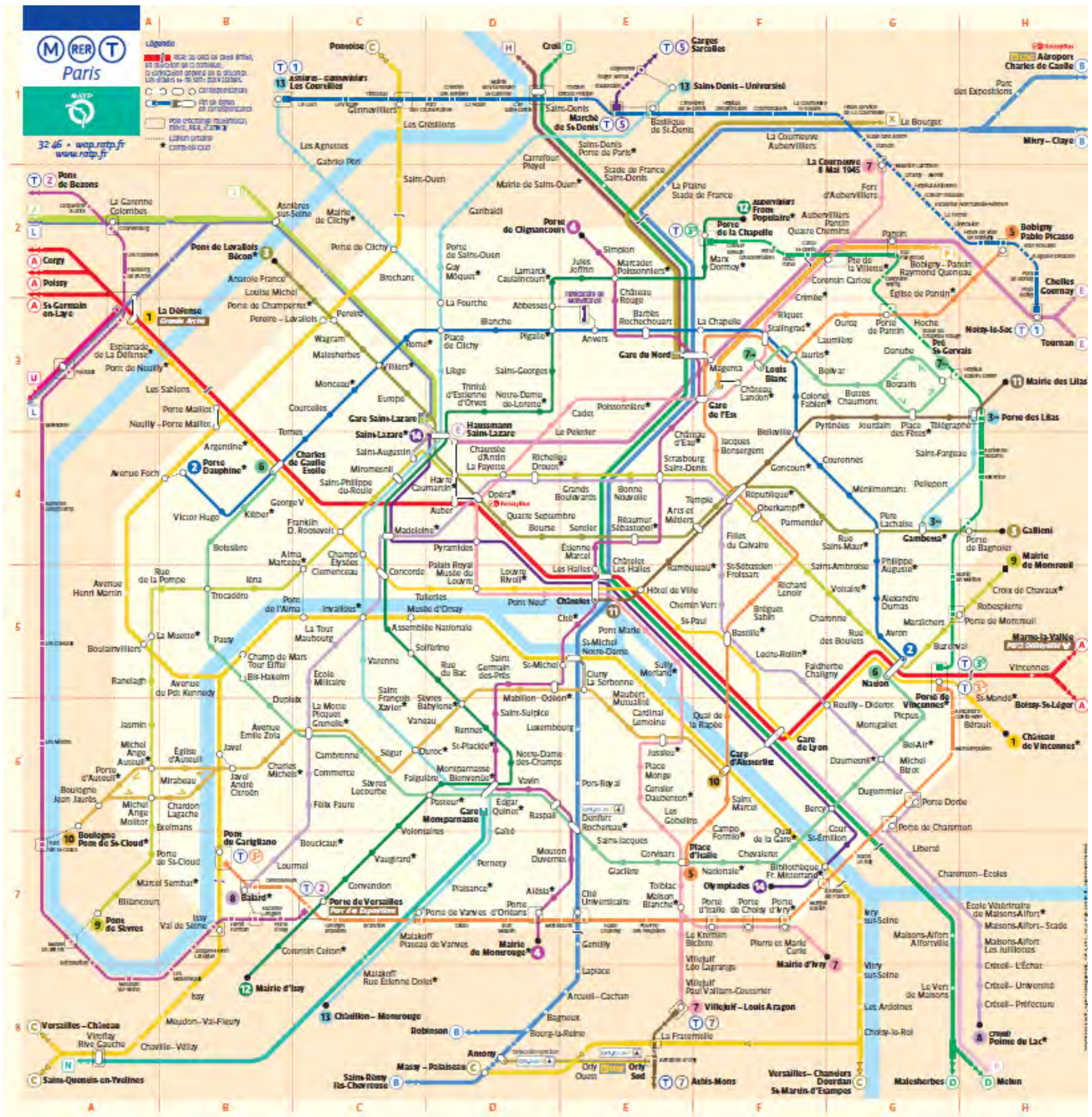
L'ensemble des différents réseaux de transports sur le territoire parisien représente des enjeux importants en termes de gestion de risque majeur. Ci-dessous, différentes cartes des différents réseaux de transports sur le territoire parisien pouvant être utiles en cas de crise.

Carte des lignes de bus dans Paris



Source RATP

Carte des lignes de Métro, de RER et Tram



Source RATP

Chaque jour, environ 31,8 % des déplacements effectués dans Paris s'effectuent par les transports en commun. Ci-dessous, les différents réseaux de transports.

Les transports en commun en 2012 à Paris
Offre Réseaux

Mode de transport	Nombre de lignes	Km de lignes	Stations, gares ou arrêts	Places kilomètres offertes (en millions)	Evolution 2011/2012	Nombre de voyage effectué (en million)
Métro	16	205	302	28 182	+ 1,71%	1514
RER A et B (+ Orlyval) RATP	2	115,1 7,3 Orlyval	66 4 Orlyval	22 719	+ 0,98 %	477 3,19
BUS à Paris	65	588	1 417	3 331	stable	
Noctiliens (RATP SNCF) Réseau de bus de nuit RATP et SNCF qui renforce l'offre de bus de 0h30 à 5h30 entre Paris et sa banlieue (y compris lignes Noctiliens affrétées RATP).	31 RATP 16 SNCF	630 RATP 720 SNCF	1043 RATP 208 SNCF			9,38
Transiliens SNCF (Réseau Ile-de-France (train + tram-train), RER C, D, E et parties du RER A et B exploitées par la SNCF)	14	1 351	381			735
Mode TCSP (Tramway (T1, T2, T3) + trans Val de Marne (TVM) + Bus 393)	6 dont 2 à Paris	88 dont 22.4 dans Paris	155 dont 42 dans Paris	1 519	+ 6 %	128

Source : DVD « bilan des déplacements en 2012 à Paris » et observatoire de la mobilité en île de France.

ACRONYMES

AP-HP	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris	GPIS	Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance
ARS	Agence Régionale de Santé	ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
BSPP	Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	IGC	Inspection Générale des Carrières
CASVP	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris	IGH	Immeuble de Grande Hauteur
CCC	Cellule Centrale de Crise	INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
CCIP	Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris	ITGH	Immeuble de Très Grande Hauteur
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	JEI	Journaux Electroniques d'information
COD75	Centre Opérationnel Départemental - 75	ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
COS	Commandant des Opération de Secours	PAPI	Programme d'Action de Prévention des Inondations
CPCU	Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain	PC 75	Protection Civile de Paris
CVO	Centre de Veille Opérationnelle	PCA	Plan de Continuité d'Activité
DAC	Direction des Affaires Culturelles	PCS	Plan Communal de Sauvegarde
DAJ	Direction des Affaires Juridiques	PDU	Plan de Déplacement Urbain
DASCO	Direction des Affaires Scolaires	PDUIF	Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France
DASES	Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé	PFMS	Plan Familiale de Mise en Sûreté
DDCT	Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires	PLU	Plan Local d'Urbanisme
DDEEES	Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur	PMV	Panneaux à Messages Variables
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	PNVIF	Plan Neige et Verglas en Île-de-France
DEVE	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement	POI	Plan d'Opération Interne
DFA	Direction des Finances et des Achats	PPI	Plan Particulier d'Intervention
DFPE	Direction des Familles et de la Petite Enfance	PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
DICOM	Direction de l'Information et de la Communication	PPR	Plan de Prévention des Risques
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
DILT	Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports	PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
DJS	Direction de la Jeunesse et des Sports	RATP	Régie Autonome des Transports Parisiens
DLH	Direction du Logement et de l'Habitat	RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile
DOS	Directeur des Opérations de Secours	RER	Réseau Express Régional
DOSTL	Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques (Préfecture de Police)	RNA	Réseau National d'Alerte
DPA	Direction du Patrimoine et de l'Architecture	SAIP	Système d'Alerte et d'Information des Populations
DPE	Direction de la Propreté et de l'Eau	SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
DPP	Direction de la Prévention et de la Protection	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
DRH	Direction des Ressources Humaines	SGZDS	Secrétariat Générale de la Zone de Défense et de Sécurité
DSTI	Direction des Systèmes d'informations et Technologique de l'Information	SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
DU	Direction de l'Urbanisme	SNA	Signal National d'Alerte
DVD	Direction de la Voirie et des Déplacements	SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes	SSOA	Section Seine et ouvrages d'art
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial	STBP	Section des Tunnels, des Berges et du Périphérique
EPRUS	Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires	STEA	Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement
EPTB SGL	Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs	TAM	Transports Automobiles Municipaux
ERDF	Electricité Réseau Distribution France	TMD	Transport de Matières Dangereuses
ERP	Etablissement Recevant du Public	UMC	Unité Mobile de Coordination
GRDF	Gaz Réseau Distribution France	VPU	Véhicule de Prestation d'Urgence